



Rapport d'Impact 2024



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Rhône *A*lpes

Les points de données quantitatifs fournis par le Groupe BPCE, indiqués par une police de caractère de couleur verte, représentent la contribution de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes aux informations consolidées publiées dans le cadre du rapport de durabilité du Groupe BPCE qui a fait l'objet d'une mission d'assurance limitée par les auditeurs de durabilité PwC et Forvis Mazars.

SOMMAIRE

I.	Edito	- 5 -
II.	Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société	- 7 -
1.	La Caisse d'Épargne est une banque coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires.....	- 7 -
1.1	La différence coopérative de Caisse d'Épargne	- 7 -
1.2	Le modèle coopératif de Caisse d'Épargne, garant de stabilité et de résilience.....	- 8 -
1.3	Le modèle d'affaires Caisse d'Épargne.....	- 8 -
2.	Un engagement : rendre l'impact accessible à tous	- 10 -
2.1	Un groupe à impact positif	- 10 -
2.2	L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.....	- 11 -
2.3	Labels et engagements.....	- 11 -
3.	Une gouvernance portant les enjeux de durabilité au plus haut niveau	- 12 -
3.1	Rôle des organes de surveillance et de direction	- 12 -
3.2	Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.....	- 14 -
3.3	Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation.....	- 15 -
3.4	Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside ».....	- 15 -
4.	Prendre en compte les risques ESG	- 16 -
4.1	Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG.....	- 16 -
4.2	Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG	- 16 -
4.3	Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques	- 17 -
5.	Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales	- 17 -
5.1	Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact.....	- 17 -
5.2	Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels.....	- 19 -
5.3	Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité	- 19 -
III.	Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous.....	- 22 -
1.	Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique.....	- 22 -
2.	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale.....	- 23 -
2.1	Accompagner les clients particuliers	- 24 -
2.2	Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaires	- 26 -
2.3	Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires.....	- 27 -
2.4	Indicateurs.....	- 27 -
3.	Empreinte propre de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	- 27 -
4.	Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables.....	- 32 -
4.1	Cadre réglementaire	- 32 -
4.2	GAR obligatoire	- 33 -
4.3	Synthèse du GAR obligatoire.....	- 36 -
4.4	Synthèse des ICP de hors bilan	- 37 -
IV.	Le capital humain de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	- 40 -
1.	Droits de l'Homme.....	- 40 -
2.	Dialogue social et conditions de travail	- 40 -
2.1	Dialogue social	- 40 -
2.2	Rémunération et protection des données.....	- 41 -

2.3	Qualité de vie au travail	- 42 -
2.4	Prévention des risques et sécurité au travail	- 43 -
3.	Egalité des chances et lutte contre les discriminations	- 44 -
3.1	Mixité et égalité professionnelle	- 44 -
3.2	Handicap	- 45 -
3.3	Lutte contre la discrimination et le harcèlement	- 46 -
4.	Attractivité et développement des compétences	- 47 -
4.1	Attractivité	- 47 -
4.2	Développement des compétences	- 49 -
5.	Indicateurs chiffrés	- 51 -
5.1	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	- 51 -
5.2	Santé et sécurité	- 52 -
V.	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire	- 54 -
1.	Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables	- 54 -
1.1	Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales	- 54 -
1.2	Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire	- 54 -
1.3	Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales	- 55 -
1.4	Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires	- 55 -
1.5	Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé	- 56 -
1.6	Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	- 56 -
2.	Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé	- 57 -
3.	Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	- 58 -
VI.	Être une banque inclusive qui protège	- 61 -
1.	Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités	- 61 -
1.1	Mesure de la satisfaction client	- 61 -
1.2	Gestion des réclamations	- 61 -
2.	Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	- 62 -
2.1	Protéger les clients fragiles	- 62 -
2.2	Le microcrédit au service de l'inclusion financière	- 63 -
2.3	Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées	- 64 -
2.4	Garantir l'accessibilité des offres	- 64 -
3.	Protéger les intérêts du client et du sociétaire	- 65 -
3.1	Garantir une offre transparente	- 65 -
3.2	Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	- 66 -
VII.	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité	- 68 -
1.	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	- 68 -
1.1	Promouvoir une culture éthique	- 68 -
1.2	Protéger les lanceurs d'alerte	- 68 -
2.	Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	- 69 -
2.1	Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	- 69 -
2.2	Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme	- 70 -
2.3	Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)	- 70 -
VIII.	Vie coopérative	- 72 -
1.	Animation de la vie coopérative	- 72 -
2.	Animation du sociétariat	- 72 -
IX.	Note méthodologique	- 75 -



Crédit photo : shutterstock

Edito



Le premier rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes marque une volonté renouvelée en matière de transparence extra-financière, dans un contexte d'évolution de la réglementation au niveau européen. Ce document illustre l'engagement de notre banque à rendre compte de ses actions, de ses résultats et de ses objectifs en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Dans un contexte où les attentes sociétales évoluent rapidement, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes confirme sa détermination à intégrer les enjeux ESG au cœur de sa stratégie et de ses opérations. Ce rapport témoigne de l'importance accordée à la finance responsable, qui joue un rôle essentiel dans la transition sociale et environnementale des territoires.

À travers cette publication, la banque met en avant les initiatives mises en place et les résultats obtenus. Elle aspire à contribuer à un avenir durable et responsable, où la finance est synonyme de progrès social et environnemental.

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes se positionne ainsi comme un acteur engagé, prêt à relever les défis futurs et à bâtir un avenir où la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux est au cœur des actions.

François CODET
Président du Directoire
Caisse d'Epargne Rhône Alpes

02

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement

- 1. Une banque coopérative 100% régionale
- 2. Un engagement : accessible à tous
- 3. Nos enjeux de durabilité au plus haut niveau
- 4. Le dispositif de gestion des risques ESG
- 5. Le dialogue et les enjeux ESG matériels

II. Fidèle à son histoire, la Caisse d'Épargne place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

1. La Caisse d'Épargne est une banque coopérative, 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients sociétaires

1.1 La différence coopérative de la Caisse d'Épargne

Héritage historique, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est une banque de proximité ancrée sur son territoire. Elle dispose d'un important réseau d'agences, présent dans la plupart des bassins de vie et n'est pas délocalisable. Son capital social est détenu par des sociétés locales d'épargne (SLE), dont le capital est lui-même détenu par les clients sociétaires, habitants du territoire. 1^{ère} banque des collectivités locales, elle est également un acteur de premier plan pour élaborer des solutions collectives aux besoins sociaux émergents.

Le sociétariat de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est composé de clients particuliers et personnes morales, de collectivités territoriales et de salariés. Ils sont invités chaque année à participer aux Assemblées générales de leurs SLE, dont les Conseils d'administration sont composés d'administrateurs élus et dont les Présidents élisent leurs représentants au Conseil d'Orientation et de Surveillance. Le Conseil valide et assure le suivi des décisions prises par le Directoire, composé de mandataires sociaux. Cette gouvernance, dite duale, garantit une autonomie de décision régionale et une capacité à s'adapter à la conjoncture locale et aux besoins du territoire.

Cette gouvernance coopérative, associée au fait que la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en réserve au moins 15% de ses résultats, inscrit son action dans le temps long, comme en témoigne son plan stratégique à l'horizon « Engagements 2030 » qui s'articule autour de trois grandes orientations. Notre Vision 2030 est une Caisse d'Épargne Rhône Alpes :

A. Qui se développe

1. Performante : Afficher une performance commerciale, financière et opérationnelle, condition d'une croissance durable
2. Conquérante : Porter une ambition de développement commercial et de conquête pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, en misant sur la proximité
3. Incontournable : sur son territoire, être pleinement reconnu comme des interlocuteurs de confiance auprès des acteurs du territoire

B. Qui accompagne

1. Les transitions : Être leader dans l'accompagnement des transitions
2. Dans une approche affinitaire : Répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques de nos clients sur notre territoire
3. En facilitant le quotidien : Faciliter le quotidien de nos clients et de nos collaborateurs

C. Qui marque

1. Une vie pour nos clients sociétaires : Valoriser notre modèle coopératif pour le rendre plus attractif
2. Une vie pour nos collaborateurs : Avoir des collaborateurs engagés et fiers de leur entreprise
3. L'histoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au sein du groupe BPCE : Marquer l'histoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et contribuer à celle du groupe BPCE

Banque universelle, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'adresse à l'ensemble des clients, sans discrimination, que ce soient les clients particuliers, même modestes ou sous tutelle, les entreprises, les associations, les collectivités et les bailleurs sociaux, avec lesquels elle entretient des relations de longue date. La qualité de cette relation est désormais mesurée régulièrement, afin d'améliorer l'offre de conseils dans un contexte de renforcement des services à distance, sans renoncer aux services de proximité.

En 2022, les Caisses d'Épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne ont conduit une réflexion visant à donner au modèle coopératif une définition simple, unique et différenciante. A ce titre, une Caisse d'Épargne est « une banque-assurance 100% régionale, pionnière dans les transitions de la société et qui appartient à ses clients-sociétaires. »

1.2 Le modèle coopératif de Caisse d'Épargne, garant de stabilité et de résilience

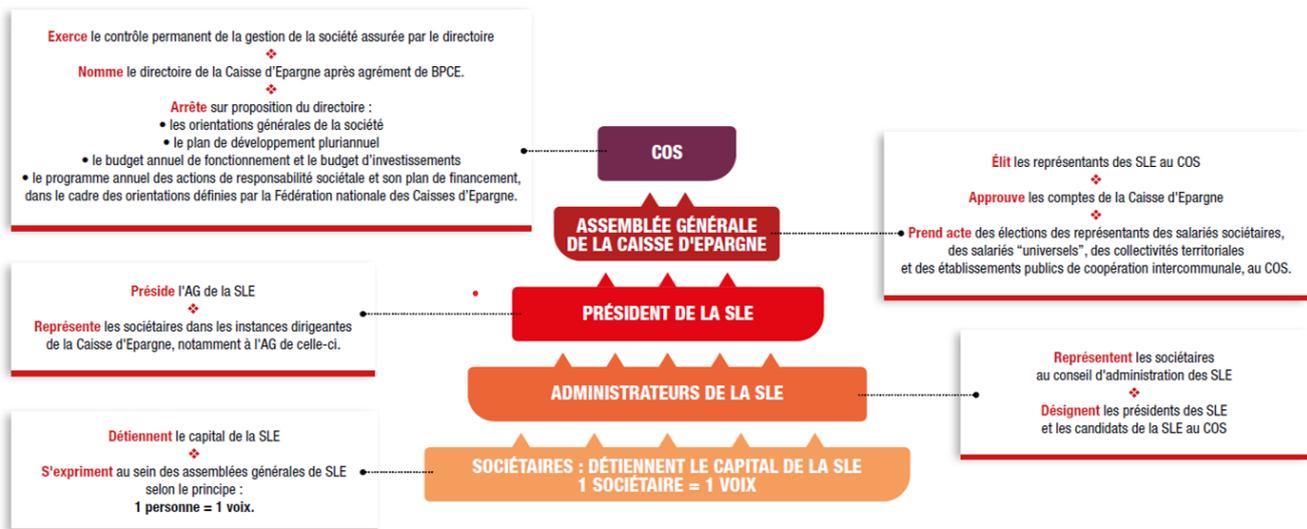
Fortement ancrées sur leurs territoires, les Caisses d'Épargne sont des banques coopératives régionales dont le capital social est détenu par les sociétés locales d'épargne (SLE), elles-mêmes détenues par les clients-sociétaires à travers les parts sociales.

Le modèle de gouvernance coopérative de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes permet la participation au fonctionnement de l'entreprise de l'ensemble de ses clients-sociétaires, quel que soit le nombre de parts sociales qu'ils détiennent au sein de leur SLE, et sans discrimination. L'objectif de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est de faire adhérer un maximum de clients à son objet social, afin d'accroître son pouvoir d'action, dans l'intérêt de ses sociétaires et de son territoire.

Les parties prenantes sont associées aux décisions et à la gouvernance de l'entreprise, que ce soit lors des assemblées générales de SLE, dans les conseils d'administration des SLE ou bien au sein du conseil d'orientation et de surveillance (COS) chargé de valider et de suivre les décisions prises par le directoire, instance exécutive.

Ces pratiques coopératives, dont l'origine remonte à 1999, année d'adoption du statut coopératif, s'inscrivent dans une longue histoire de l'engagement au service de l'épargne et de la prévoyance. Ce rôle sociétal a d'ailleurs été inscrit dans le Code monétaire et financier, dans lequel il est écrit que les Caisses d'Épargne remplissent une mission de « protection de l'épargne populaire et de contribution à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale ».

La gouvernance institutionnelle



1.3 Le modèle d'affaires Caisse d'Épargne

NOTRE ADN

Un modèle de banque coopérative territoriale au service de ses **1.4 millions de clients**

Une gouvernance participative **444 947 clients sociétaires** élisent leurs représentants pour siéger aux conseils des banques régionales

Une performance coopérative pour inscrire notre croissance dans le temps long

Un impact positif global grâce à la force de solutions locales accessibles à tous

NOS ATOUTS

Nos ambassadeurs sociétaires et collaborateurs, fiers et engagés au quotidien

31 % de sociétaires parmi les clients
148 administrateurs
3207 collaborateurs

Nos partenariats

Des partenariats avec différents acteurs du territoire, qui renforcent notre ancrage local

Notre maillage territorial et digital

267¹ agences et **8** centres d'affaires

5 agences spécialisées : montagne, innovation, Santé, ESS, et économie de la connaissance

Une banque multicanale de proximité : **100% digital / 100% physique**

Notre solidité financière

4.2 Md€ de fonds propres (donnée IFRS) et **ratio de CET1 de 20.61 %**

65 % des résultats de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes portés en réserves pour assurer la pérennité de l'entreprise et financer l'avenir

Un système de garantie et de solidarité entre les établissements du Groupe

LES GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ



Transition environnementale
+1,45* dès 2023 vs l'ère préindustrielle



Transition démographique
Hausse de 45 % du nombre de personnes de plus de 80 ans au sein de l'UE d'ici à la fin des années 2030



Transition géopolitique
Intensification des enjeux de souveraineté et des relocalisations industrielles



Transition technologique
100 millions d'utilisateurs de ChatGPT en seulement deux mois

NOS MÉTIERS

PNB 2024 : 655 M€²



Apporter des solutions bancaires et de financement à l'ensemble des clients

Intermédier les services financiers complémentaires, les solutions d'assurance et immobilières

Distribuer des solutions d'épargne financière, dont l'épargne responsable

Prendre des participations financières dans les acteurs de l'économie régionale pour favoriser leur développement

PILERS STRATÉGIQUES

Notre plan stratégique « Engagements 20230 » est fondé sur une vision de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes qui :

- Qui se développe** : performante, conquérante et incontournable
- Qui accompagne** : les transitions, dans une approche affinitaire et en facilitant le quotidien
- Qui marque une vie** : une vie pour nos clients sociétaires, une vie pour nos collaborateurs et L'histoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au sein du groupe BPCE

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Un acteur essentiel du développement économique de son territoire

1.25 Md€ de financement à l'économie en 2024, dont : **752 M€** aux TPE / PME et ETI, **302 M€**¹ au secteur public, **141 M€**¹ au secteur du logement social et **55 M€**¹ au secteur de l'ESS

1367.8 M€¹ d'encours de fonds Articles 8 et 9

62 % d'achats réalisés avec les fournisseurs locaux

Une banque mobilisée pour décarboner l'économie en rendant l'impact accessible à tous

Pour les particuliers

290 000¹ de visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables
44.9 M€¹ de financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique

Pour les entreprises

Dialogue ESG : **50 %**¹ des clients
44.35 M€¹ de financements de la transition et de décarbonation accordés

Une banque à impact sociétal positif

231 projets de microcrédits financés

55 M€¹ de financements accordés à l'Economie Sociale et Solidaire

141 M€¹ de financements accordés au logement social

Un employeur responsable et attractif

94 /100 index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

280 recrutements dont **92%** en CDI

6.1 % d'emploi de personnes en situation de handicap

¹ Source : Groupe BPCE

² Norme French

2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

2.1 Un groupe à impact positif

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités qu'il se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous », c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition, avec un objectif clair et ambitieux : financer une économie neutre en carbone en 2050 en agissant dès aujourd'hui.

- Des solutions à impact :
 - Pour les clients particuliers : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats (outil de « Conseils et Solutions durables » en partenariat avec l'ADEME, accompagnement à chaque étape des projets de rénovation énergétique pour les logements individuels et les copropriétés, augmentation du nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments,
 - Pour les clients BtoB : accompagner la transition des modèles d'affaires avec un dialogue dédié et un apport d'expertises sectorielles pour intégrer les enjeux ESG selon leurs tailles et secteurs économiques, notamment dans les infrastructures énergétiques, de transport, de gestion et traitement des déchets, etc. ;
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique : face à l'urgence climatique la priorité est d'accélérer l'avènement d'un système énergétique soutenable, notamment en augmentant ses financements dédiés à la production et au stockage d'électricité verte et en soutenant la réindustrialisation des territoires et la souveraineté énergétique ;
- L'alignement de ses portefeuilles de financement sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, des besoins de la société et des clients, les Caisses d'Épargne jouent un rôle sociétal clé, en finançant notamment le secteur de l'ESS, les collectivités locales ou l'habitat social. Elles agissent dans les écosystèmes locaux de cohésion des territoires, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elles sont des acteurs incontournables de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Elles sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : les 15 Caisses d'Épargne déploient, dans toutes les régions de France, Le Contrat d'Utilité : 100 % coopératives, 100 % régionales et 100, % utiles au développement économique, social et environnemental des territoires.

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Afin d'accompagner les transitions de ses clients, selon les meilleurs standards, le Groupe BPCE a lancé un plan de transformation interne « Impact Inside ». Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Des orientations nationales en matière de durabilité

Le plan stratégique de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne fixe un cadre d'actions national à travers l'identification de quatre grandes ambitions, elles-mêmes déclinées en axes d'action, objectifs et cibles :

- Empreinte locale : être un acteur clé de la transformation des territoires et de l'économie de proximité ;
- Coopération active : conduire les collaborateurs et les sociétaires à devenir des Coopér'Acteurs ;
- Innovation sociétale : anticiper les besoins sociétaux pour construire des solutions contribuant au progrès ;
- Performance globale : poursuivre l'amélioration continue des politiques RSE et leur intégration dans l'ensemble des métiers, pour plus d'impact.

La Fédération anime la mise en œuvre et le suivi de cette feuille de route nationale, notamment au travers de quatre groupes de travail thématiques composés de présidents/es de Directoire et de COS des 15 Caisses d'Épargne.

Ce plan stratégique est le fruit d'un travail collectif et ont été construites en cohérence avec le projet stratégique du Groupe BPCE.

La stratégie coopérative & RSE de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

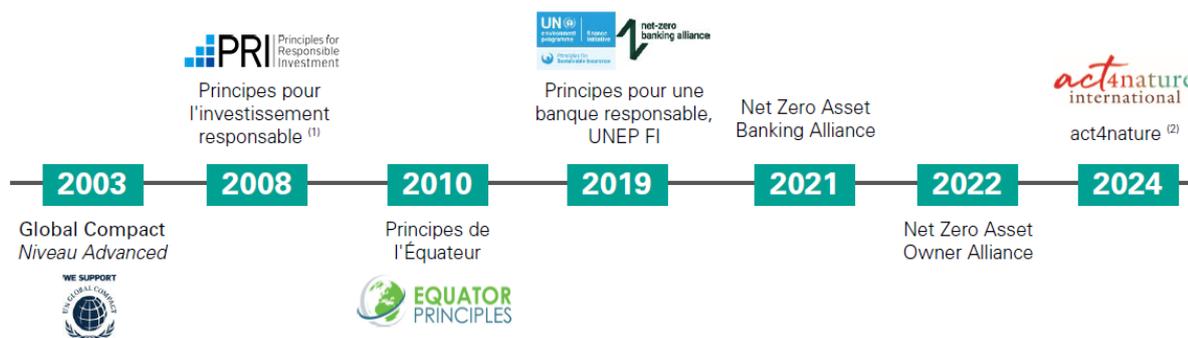
La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne les évolutions de la société, fondement de son identité. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et des clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie sociale, le modèle Caisse d'Épargne a fait la preuve de sa pertinence et de sa solidité depuis deux siècles.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans cet héritage tout en cherchant à adresser les enjeux de son époque, et dans le cadre des Orientations RSE et Coopératives 2022-2024.

2.3 Labels et engagements

Engagements du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a pris de longue date plusieurs engagements pour amplifier ses actions et accélérer les transformations positives auxquelles il contribue¹.



[1] Périmètre certains affiliés Natix Investment Managers (Natix IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.

[2] Engagement pris par Natix en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

[Notations et analyses du Groupe BPCE](#)

¹ Pour lire les adhésions du Groupe BPCE à des standards internationaux exigeants : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/#:~:text=Global%20Compact,la%20lutte%20contre%20la%20corruption.>

Labels et certifications de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a obtenu cette année le renouvellement du label RFAR (Relations Fournisseurs Achats Responsables). Cette reconnaissance témoigne de notre engagement envers des pratiques d'achats responsables et durables, et renforce notre position en tant qu'entreprise soucieuse de son impact social et environnemental.

Le label RFAR est attribué aux entreprises qui démontrent une gestion exemplaire de leurs relations avec les fournisseurs, en intégrant des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans leur processus d'achat.

Ce label est le fruit d'un travail collectif mené par nos équipes, qui ont su mettre en place des pratiques innovantes et responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Ce label est important pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes car il représente :

1. Engagement envers la durabilité : l'obtention du label RFAR illustre notre volonté de réduire notre empreinte écologique et d'encourager des pratiques durables chez nos fournisseurs.
2. Amélioration des relations avec nos fournisseurs : en adoptant des critères de sélection rigoureux, nous renforçons nos partenariats avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs éthiques et environnementales.
3. Confiance accrue des consommateurs : les clients sont de plus en plus sensibles aux pratiques responsables des entreprises. Ce label nous permet de nous différencier sur le marché et de renforcer la confiance de nos clients.
4. Attractivité pour les talents : les collaborateurs d'aujourd'hui recherchent des entreprises qui s'engagent pour un avenir durable. Notre certification RFAR nous aide à attirer et à fidéliser les talents en quête de sens dans leur travail.

3. Une gouvernance portant les enjeux de durabilité au plus haut niveau

3.1 Rôle des organes de surveillance et de direction

Le réseau Caisse d'Épargne a mis en place une politique de nomination et de succession des dirigeants qui intègre l'exigence de parité. Cette politique a été adoptée formellement par les 15 Caisses d'Épargne lors des réunions de conseil d'orientation et de surveillance.

Dans le cadre du renouvellement général de la représentation des sociétaires dans la gouvernance des conseils d'administration de SLE et des COS, la prise en compte de la parité est parfaitement intégrée par l'ensemble des parties prenantes. Outre l'obligation légale, les Caisses d'Épargne sont complètement engagées dans une représentation des sociétaires diversifiée, autant dans les profils et les compétences que dans l'âge et les genres.

Ainsi, le comité des nominations s'assure notamment que les aspects suivants de diversité au sein du COS sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles du sociétariat, objectif quantitatif minimum de 40 % relatif à la représentation du sexe sous-représenté. Au regard de ces critères, le comité des nominations veille, lors de tout examen de candidature au mandat de membre de COS, à maintenir ou atteindre un équilibre et à disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités et le plan stratégique du groupe mais également avec les missions techniques dévolues aux différents comités du COS.

Aucun de ces critères ne suffit toutefois, seul, à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du COS. En effet, le comité des nominations privilégie la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinions sur lesquels le COS peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'orientation et de surveillance est composé de **19 membres**, dont 15 représentants des SLE (**aucun membre indépendant**), 3 représentants des salariés (deux représentants des salariés et un représentant des salariés sociétaires), 1 représentant des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre et 5 censeurs (non comptabilisés dans les 19 membres). Avec 7 femmes au sein du conseil d'orientation et de surveillance, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes atteint une proportion de **41.8%**².

² Source : CERA – Les représentants des salariés ne sont pas pris en compte dans ce calcul conformément à l'article 225-79-2 du code de commerce

Le comité de Direction Générale, placé sous l'autorité du Président du Directoire, est composé de **5 membres du Directoire ainsi que d'une Directrice Générale Adjointe**. La part Femmes/Hommes parmi les cadres dirigeants est de 40% pour les femmes et de 60% pour les hommes.

Formation des membres de COS et des administrateurs

Dans le cadre de la gouvernance coopérative du réseau Caisse d'Épargne, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, en liaison avec BPCE et les Caisses d'Épargne, accompagne et forme les élus dans l'exercice de leur mandat à travers un dispositif de formation dédié. Des programmes de formation s'adressent aux administrateurs de sociétés locales d'épargne (SLE), aux membres de conseil d'orientation et de surveillance (COS), et aux membres des comités spécialisés du COS. Chaque public bénéficie d'une offre de formation adaptée à son mandat en format présentiel et/ou en visio-conférence, en présence d'un expert :

- Pour les administrateurs : un séminaire d'accueil des administrateurs qui porte sur les fondamentaux pour comprendre la Caisse d'Épargne, son histoire, son modèle de banque de proximité sur son territoire, son modèle coopératif et son modèle de banque sociétale depuis toujours. Des formations viennent approfondir ce socle initial tout au long du mandat. Des thématiques de culture bancaire générale et le digital complètent le dispositif de formation continue ;
- Pour les membres de conseils d'orientation et de surveillance, la formation initiale réglementaire porte sur six thématiques fixées par décret : système de gouvernance, Information comptable et financière, marchés bancaires et financiers, exigences légales et réglementaires, gestion des risques et contrôle interne, planification stratégique. Des formations d'approfondissement sont proposées tout au long du mandat ;
- Pour les comités spécialisés, des formations sont proposées pour les comités des risques et comités d'audit, les comités des nominations, les comités des rémunérations et les comités RSE.

Un dispositif de formation à distance complète le dispositif par un large choix de formations en ligne, vidéos, quiz et fiches thématiques.

En 2023 et en 2024, la FNCE a développé des thématiques liées à la transition environnementale, aux risques climatiques et au modèle coopératif.

Outre les sujets réglementaires, les administrateurs sont également impliqués sur les thématiques liées à l'engagement sociétal des Caisses d'Épargne :

- Implication dans les projets de mécénat de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes : les administrateurs participent à l'instruction et à l'évaluation des dossiers de dons pour lesquels les associations présentent des projets
- La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a organisé les formations suivantes pour l'ensemble des Administrateurs :
 - Formation pour l'instruction et l'évaluation des dossiers de demandes de dons : 27 participants lors de la session du 04/03/2024 et 25 participants lors de la session du 07/03/2024
 - Formation sur la lecture de bilan : 9 participants le 23/04/2024 pour les membres du Comité Social

3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Au niveau du Conseil et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2024
Comité ESG-Climat (COS)	Evelyne BAPTENDIER (Administrateur)	Trimestrielle	Supervise et met en perspective la stratégie ESG de la Banque	Création fin 2024 (une première réunion est prévue début 2025)
Comité des risques exécutifs	Francois CODET (Président du Directoire)	Trimestrielle	Valide la stratégie ESG et s'assure de sa mise en œuvre, supervise la gestion des risques ESG	Matrice de double matérialité, cartographie des encours Montagne, Energies Renouvelables (EnR)...

Au niveau du directoire

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2024
Comité climat	Fabienne BOCHET (Directrice Générale Adjointe)	Trimestrielle	Coordonner, partager, acculturer sur la stratégie et les projets relatifs à l'environnement et au climat au sein de la banque	Empreinte carbone, reporting ESG, acculturation ESG des équipes, offre de produits et services ...

La gouvernance ESG de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a continué à se renforcer et à se structurer en 2024. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes qui supervise et met en perspective la stratégie ESG de la Banque a décidé de créer un comité ESG-Climat qui se réunira deux à trois fois par an.

Le Comité de Direction Générale de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, qui valide la stratégie ESG et s'assure de sa mise en œuvre, supervise la gestion des risques ESG en s'appuyant sur le Comité des Risques Exécutif. Il est présidé par le président du Directoire.

Afin de toujours mieux coordonner et piloter l'ensemble des actions engagées en faveur de la transition environnementale, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur la Direction de la coordination de la transition climatique rattachée à la Directrice Générale Adjointe. Dans le cadre de cette coordination, un comité climat a été mis en place en 2023. Il se réunit, quatre fois par an. Les directions clefs de l'entreprise y sont représentées. Il est présidé par la Directrice Générale Adjointe de la banque.

La Direction Conseil Green créée au sein de la direction de la Banque de Développement Régional, courant 2023, a poursuivi son accompagnement dans les transitions environnementales auprès de l'ensemble de ses clients.

Par ailleurs, après 12 mois d'engagement au plus haut niveau dans les travaux de la 7^{ème} convention des entreprises pour le climat (CEC), la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a publié cette année sa feuille de route à l'horizon 2030 qui s'articule autour de quatre axes : [CEC-Roadmap-V2.jpg \(800x5571\)](#).

Cette 7^{ème} session de la CEC a réuni 70 entreprises régionales issues de tous secteurs, de toutes tailles et de typologie variée (groupe, entreprise familiale, organisme public...) dont les dirigeants sont soucieux des conséquences environnementales des modèles économiques dans lesquels ils s'inscrivent tout en étant garants de la pérennité de leur entreprise.

Ce travail collaboratif a permis à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes de fixer plan d'action pour inscrire l'activité de la banque dans une démarche régénérative à horizon 2030, tout en accompagnant ses clients dans leur transition environnementale. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est l'une des deux premières banques françaises à publier sa feuille de route.

Au niveau de la biodiversité

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est engagée dans une gestion proactive et durable de sa forêt située dans le massif du Vercors. D'une superficie totale de 143 hectares, dont 105,55 hectares sont boisés. Cette forêt, classée dans une zone à enjeux écologiques reconnus, fait partie d'un site Natura 2000. En 2024, la banque a demandé la certification PEFC de sa forêt, témoignant de son engagement envers une sylviculture respectueuse de l'environnement.

Face aux défis croissants liés au changement climatique, notamment les coups de vent, les fortes chaleurs et le stress hydrique, les peuplements d'épicéas subissent une pression accrue, les rendant plus vulnérables aux attaques de scolytes. Pour remédier à cette situation, le projet de gestion forestière vise à renouveler progressivement sa forêt en encourageant la diversification des espèces et notamment en augmentant la proportion de feuillus via des programmes de plantation. Cette approche contribuera à améliorer la diversité et la résilience des écosystèmes forestiers.

3.3 Intégration des critères ESG dans les systèmes d'incitation

Le comité des rémunérations est chargé de formuler des propositions au Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) concernant :

- Le niveau et les modalités des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du directoire y compris les avantages en nature, de prévoyance et de retraite ;
- La rémunération des membres du Directoire

Dans ce cadre les objectifs ci-après ont été intégrés dans la part variable des rémunérations des membres du Directoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes :

- Au titre de la transition climatique, notamment la diminution de l'empreinte carbone,
- Au titre de la qualité de la gouvernance, notamment la création d'un Comité ESG du COS,
- Au titre du nouveau pacte social, des actions de fidélisation des nouveaux collaborateurs,
- Au titre de la satisfaction client, des objectifs de NPS (Net Promoter Score)

3.4 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Le Groupe BPCE déploie une nouvelle démarche d'impact, permettant d'exercer ses métiers de banquier, assureur et investisseur au service de ses clients, en apportant performance économique, sociétale et environnementale au cœur des territoires et des régions du monde où il est présent.

Pour élargir ses solutions à l'impact à l'intégralité de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux.

Cette VISION 2030 de l'Impact a été coconstruite avec l'ensemble des métiers et des entreprises du Groupe BPCE. Elle se matérialise par le Programme Impact 2026 qui est composé d'engagements concrets en matière d'offre, de politique de financement, de réduction de l'empreinte propre, de prise en compte de l'ESG dans notre gestion des risques et nos processus financiers, ainsi que dans le cadre d'une politique employeur responsable renouvelée. Le programme Impact permet à chaque métier de pleinement intégrer les enjeux ESG.

Enfin, tous les métiers du Groupe BPCE et chacune de ses entreprises déclinent une démarche Impact selon leurs modèles d'affaires et sur leurs périmètres afin d'accompagner la transformation du groupe vers un modèle plus durable garant de sa performance coopérative, financière et extra-financière.

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe, assure notamment la coordination globale et pilote le programme Impact 2026.

En 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a poursuivi ses travaux d'intégration des enjeux ESG dans ses activités. En matière d'investissement obligataire dans le cadre de sa réserve de liquidité, la notation ESG continue d'être prise en compte dans le processus d'investissement.

La politique d'octroi et de revue annuelle, sur les marchés de la BDR et sur le marché des Professionnels, a intégré les nouveaux enjeux ESG. Une méthode d'analyse ESG à destination du marché des entreprises a été déployée cette année (comprenant une approche sectorielle, un dialogue ESG dédié et une qualification ESG des encours moyen-long terme)

De nouvelles offres différenciantes à destination des clients de la BDR ont été signées et mises en marché pour accompagner nos clients dans leurs transitions. Des conférences à destination des différents clients des marchés de la BDR ont été organisées en présence d'experts des enjeux ESG.

Le dispositif d'animation et de sensibilisation des collaborateurs amorcé en 2023 avec la mise à disposition de modules de formation dans le cadre du dispositif « Climate School », saisons 1 & 2 (suivi par 78% des collaborateurs) s'est poursuivi avec le déploiement de la saison 3 (suivi par près de 60% des collaborateurs à date).

En complément de ce dispositif, des formations ont été animées par CARBONE 4, cabinet d'études et de conseil de référence en matière de transition climatique, pour permettre aux collaborateurs de maîtriser les enjeux de transition de nos clients. Près de 150 collaborateurs ont bénéficié de cette formation, en particulier les collaborateurs au contact des clients (Front-office BDR), de la Direction des engagements et de la Direction des risques.

Les règles d'octroi de crédits habitat sur des biens à usage locatif ont été actualisées afin d'encadrer le financement de biens ayant des DPE dégradés.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a précisé, sur la base des travaux de la Cour des comptes régionale et d'un score de vulnérabilité, sa provision sur les expositions situées en zone montagne et durablement soumise au risque lié au réchauffement climatique. Ces travaux ont également nourri une cartographie relative aux encours « Montagne ».

Par ailleurs, les risques climatiques et environnementaux sont intégrés dans la politique de continuité d'activité et dans l'analyse des risques de continuité d'activité de la Banque.

Enfin la Caisse d'Épargne Rhône Alpes contribue activement aux projets du groupe BPCE, en étant notamment pilote sur de nombreux projets en lien avec l'ESG : projet d'intégration des critères ESG dans le process d'octroi sur les marchés corporate et professionnels de l'immobilier, Analyse ESG conduite par les directions des engagements et directions des risques, Risque de controverse, Data IA ESG, Notation ESG, Réflexions menées dans le cadre des travaux avec la NZBA (Net Zero Banking Alliance) sur les marchés des professionnels de l'immobilier et du logement social.

4. Prendre en compte les risques ESG

4.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG (comitologie, rôles et responsabilités, rémunérations), le renforcement de la connaissance des risques (dispositifs de veille, analyses et évaluations sectorielles, référentiel des risques, méthodologies et processus d'analyse des risques, données), l'insertion opérationnelle des travaux (prise en compte des facteurs de risque ESG dans leurs dispositifs d'encadrement et leurs processus de décision respectifs) et les mécanismes de pilotage consolidé des risques (tableaux de bord, plan de formation, ..).

4.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG

La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un référentiel des risques ESG : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau et masses solides) et les risques de transition (évolutions réglementaires, évolutions technologiques, et attentes et changements de comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des canaux de transmission reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- L'évaluation de la matérialité des risques ESG en regard des autres catégories de risques sur base des méthodes et des outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques ESG liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques et de la disponibilité des données et des outils d'analyse.

4.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Caisse d'épargne Rhône Alpes déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, marché, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- L'application des politiques crédit du Groupe BPCE, qui intègrent une documentation des enjeux ESG sectoriels et des points d'attention permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur. Ces éléments sont constitués à partir de la base de connaissance sectorielle ESG et sont revus et enrichis, en coordination avec les entités et les établissements du Groupe BPCE, dans le cadre de la mise à jour régulière des politiques crédit.
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon et Pétrole & Gaz
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et ses clients Entreprises depuis 2023. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et des risques ESG et de dégager éventuellement des éléments pouvant être pris en compte dans l'évaluation du dossier de crédit.

5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec, par exemple, les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles que la Banque accompagne historiquement.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations, notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS), représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Caisses d'Épargne, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de perspectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité
 Sociétaires	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux assemblées générales Election des représentants Réunions dédiées et lettres d'information Club de sociétaires Animation par la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation et promotion du modèle coopératif Participation à la vie de la banque Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région Mesure de la satisfaction
 Administrateurs de sociétés locales d'épargne	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux conseils d'administration des SLE Participation à des séminaires et/ou conventions Parcours de formation Participation possible aux comités RSE Revue de presse mensuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance Attribution de l'agrément aux nouveaux sociétaires Détention des parts de capital Contribution à l'élaboration des orientations générales Animation du sociétariat
 Membres du conseil d'orientation et de surveillance (sociétaires)	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux conseils d'orientation et de surveillance (Caisse d'Épargne) Participation aux comités spécialisés Groupes de réflexion Formations réglementaires obligatoires et séminaires Site administrateurs dédié 	<ul style="list-style-type: none"> Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance Participation à la définition des orientations stratégiques Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers Entretiens annuels Formations Communication interne Réseaux associatifs (« Mixité ») Droit d'alerte des collaborateurs Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords
 Clients	<ul style="list-style-type: none"> Entretiens Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG Événements clients Enquêtes de satisfaction NPS Partenariats institutionnels et commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Définition des offres et accompagnement des clients Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits Amélioration de la satisfaction client Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente Gestion des réclamations Médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'achats responsables Engagement dans des initiatives gouvernementales (ex : « Je choisis la French Tech ») Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques Enquête « Voix des fournisseurs » Préparation des certifications Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant Audit 	<ul style="list-style-type: none"> Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs Améliorer le niveau de satisfaction et la relation Consultation et appels d'offres Mesure de satisfaction
 Acteurs institutionnels, fédérations	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale Réponses aux consultations publiques Transmissions d'informations et de documents Siège dans les conseils (EPL, LS, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée Prise en compte des spécificités sectorielles Conformité réglementaire
 Associations et ONG	<ul style="list-style-type: none"> Appels à projets Mécénat (financier ou en nature) Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences Echanges réguliers Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ... Amélioration de la transparence Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

5.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes est exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD. Les informations en matière de durabilité sont communiquées aux bornes du Groupe BPCE. L'analyse de double matérialité a été réalisée sur le périmètre consolidé du groupe BPCE dans le cadre du rapport de durabilité du groupe.

La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur, engendrant des risques ou opportunités qui ont (ou peuvent avoir) des effets financiers importants sur le développement de l'entreprise.

De manière opérationnelle, l'exercice de double matérialité est réalisé en deux étapes :

- Identification des IRO (impacts, risques et opportunités) pertinents au regard de l'activité du Groupe BPCE. Les activités du Groupe BPCE et de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval sont pris en considération ;
- Evaluation (cotation) de la matérialité de ces IRO. La cotation des IRO permet de ne retenir que les IRO évalués comme étant matériels d'un point de vue impact ou financier, et qui doivent donc être publiés. Les normes ESRS imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les échelles de cotation ont été définies par et pour le Groupe BPCE. Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4. Un IRO est considéré matériel lorsque le niveau de cotation est supérieur ou égal à 3, correspondant à un niveau élevé ou très élevé.

La direction de l'Impact établit la méthodologie de cotation, coordonne et supervise pour le compte du Groupe BPCE la cotation des IRO. Les directions fonctionnelles (Achats, Conformité, Ressources humaines, Risques ESG, Risques opérationnels, Technologies et Opérations) sont responsables de la cotation des IRO sur leur périmètre. Les établissements sont intervenus dans le cadre d'ateliers de travail tout au long du processus et notamment dans le cadre de la phase de validation.

5.3 Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité

Thème - ESRS	Groupe BPCE
<i>E1 - Changement climatique</i>	Matériel
<i>E2 - Pollution</i>	Non-matériel
<i>E3 - Ressources aquatiques et marines</i>	Non-matériel
<i>E4 - Biodiversité et écosystèmes</i>	Non-matériel
<i>E5 - Economie circulaire</i>	Non-matériel
<i>S1 - Employés</i>	Matériel
<i>S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur</i>	Matériel
<i>S3 - Communautés impactées</i>	Matériel
<i>S4 - Clients et utilisateurs finaux</i>	Matériel
<i>G1 - Conduite des affaires</i>	Matériel

Non matérialité des enjeux Nature (hors climat)

Au titre de l'exercice 2024, sur la thématique Environnement (E), le Groupe BPCE a considéré que seul l'enjeu d'atténuation et d'adaptation lié au changement climatique est matériel au sens de la norme. Les limitations relatives aux informations et aux méthodologies de Place disponibles à ce stade n'ont pas permis de caractériser la matérialité des ESRS Nature au sens de la norme, ce qui a amené le groupe à évaluer ces enjeux liés à l'environnement comme non matériels. Cette appréciation s'explique notamment par l'absence de consensus sur des méthodologies robustes développées sur les thématiques en question, de données pertinentes et adaptées qui permettraient d'établir un lien d'impact ou de risques pour le Groupe BPCE sur ces thématiques à travers sa chaîne de valeur.

Ajout de la liste des enjeux essentiels du point de vue de l'établissement

L'analyse de matérialité a été réalisée dans le cadre du rapport de durabilité aux bornes du Groupe BPCE. Afin de compléter ces informations au niveau de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, nous apportons des précisions concernant les enjeux que nous jugeons essentiels, bien que non matériels sur notre territoire.

03

Contribuer à la décarbonation de l'économie

- 1. Plan de transition en faveur du climat
- 2. Accompagner la transition de tous nos clients
- 3. Notre empreinte environnementale
- 4. Nos indicateurs taxonomie verte Européenne

III. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

Face aux enjeux liés au changement climatiques et à la durabilité, le Groupe BPCE accélère l'adaptation de ses activités avec, pour ambition, d'élargir ses solutions à impact à tous ses clients. Le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises (plan de transformation « Impact Inside ») pour accompagner ses clients dans leur transition.

Cette contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'illustre par la mise en place d'un plan de transition tant pour les émissions issues de ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

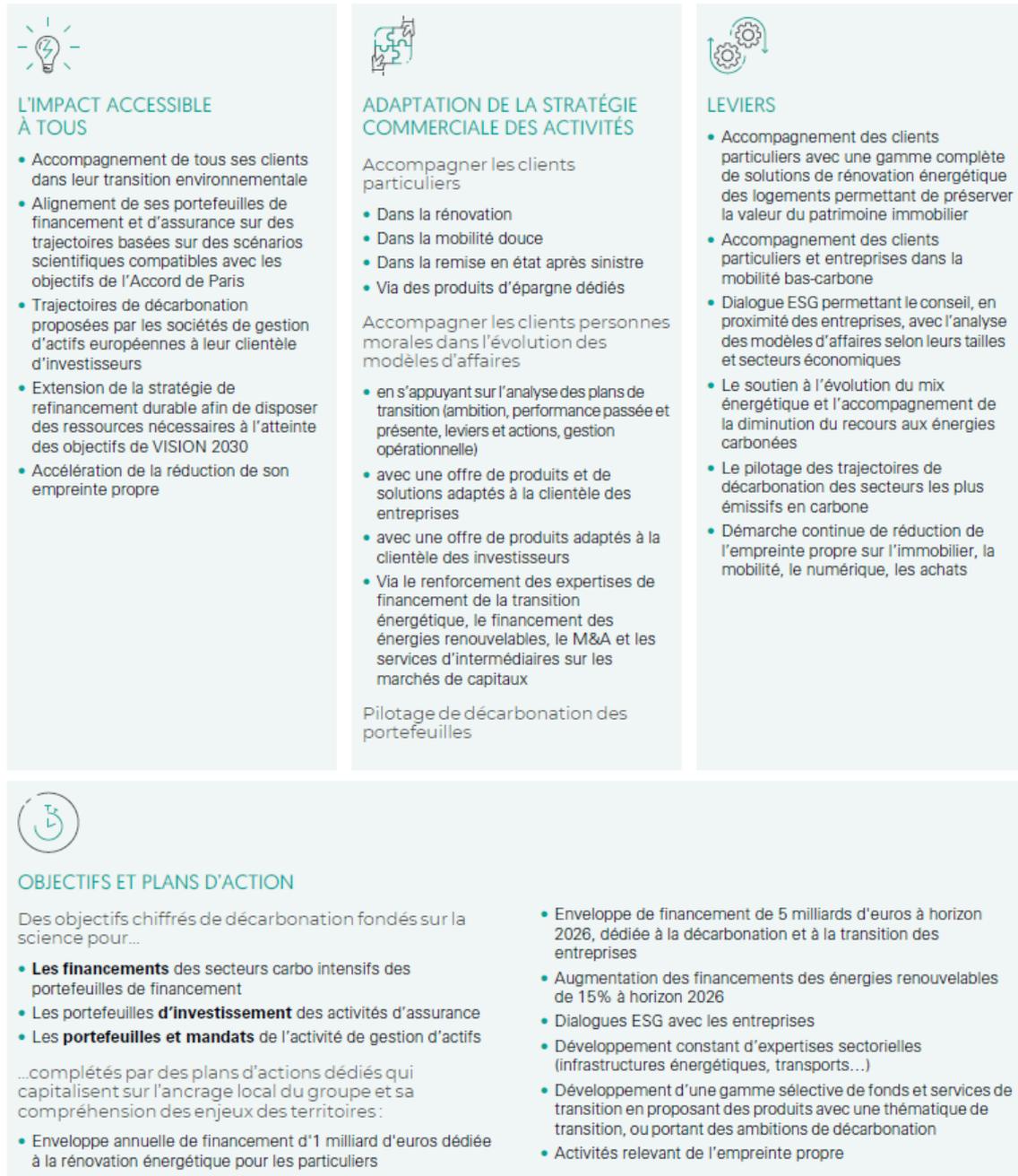
Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant notre stratégie commerciale, d'accompagner la transition de chacun de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires sectorielles basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Accélérer la réduction de son empreinte propre.



Mise en mouvement du plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



2. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, qui place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance, permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, la stratégie de réduction des émissions financées à l'échelle du groupe est basée en particulier sur la rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et sur la mobilité douce. Plusieurs offres de produits & services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile Caisse d'Épargne, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a ainsi enregistré **290 000** visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables depuis son lancement ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés :
 - Bilan énergétique,
 - Recherche de subventions,
 - Garantie de bonne fin des travaux,
 - Financements adaptés à chaque situation (prêt Eco PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), des partenariats établis avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy, Energy GO..) ainsi qu'avec France Rénov,
 - En augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

Levier majeur de la transition énergétique, la rénovation énergétique des logements est une préoccupation majeure des Français et de nos clients. La Caisse d'épargne Rhône Alpes s'est associée dès 2021 aux cinq réseaux « FRANCE RENOV' » du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Haute-Savoie et de la Savoie, afin d'apporter l'expertise nécessaire à ses clients ayant des projets de rénovation énergétique de leur logement. En interne, un Responsable de la Rénovation énergétique au sein de la Direction des Solutions Immobilières a été nommé en janvier 2022, afin d'accompagner au plus près les agences sur cette thématique et les aider à conseiller au mieux leurs clients. A fin 2023, toutes les agences de la Caisse d'épargne Rhône Alpes avaient été accompagnées par l'équipe « Rénovation énergétique ». Cet accompagnement se traduit dans les chiffres. L'accompagnement de nos clients par les équipes de France Rénov' se généralise.

En 2024, 1 400 dossiers Eco-PTZ ont été édités soit une progression de 17% vs 2023. 40% correspondent à de la rénovation globale des logements. Les financements sont mixtes (55 % de financement Eco-PTZ et 44% en prêt personnel Rénov énergie).

Le Groupe BPCE et la Caisse d'épargne Rhône Alpes se sont également mobilisés afin d'offrir à leurs clients un parcours simplifié d'accès à l'Eco-PTZ. Jusqu'à maintenant, les particuliers qui souhaitaient bénéficier de l'Eco-PTZ devaient fournir à leur banque plusieurs pièces justificatives (formulaires signés par les entreprises réalisant les travaux, devis, factures...) identiques à celles contrôlées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour l'octroi de l'aide MaPrimeRénov'. Désormais, le client transmet uniquement à la Caisse d'épargne Rhône Alpes la décision d'octroi de MaPrimeRénov' par l'Anah. Ce nouveau process permet de simplifier ses démarches, d'alléger considérablement les éléments à fournir pour la demande du prêt. Ainsi les délais d'obtention du prêt seront en moyenne réduits de moitié.

L'offre Eco-PTZ couplée à l'aide MaPrimeRénov' permet aux particuliers de financer les travaux de rénovation énergétique pour les résidences principales dont la construction a été achevée il y a plus de 15 ans. Elle concerne par exemple les travaux d'isolation, de ventilation, d'installation d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire effectués par une entreprise qualifiée RGE (reconnue garante de l'environnement). Le montant maximum de ce prêt à taux zéro est de 50 000 euros, sur une durée comprise entre 3 et 15 ans. Cette offre Eco-PTZ s'accompagne d'une possibilité de financer le

complément du coût des travaux par un crédit à la consommation, aux modalités de débloquages multiples. Il est notamment possible de débloquer les fonds en plusieurs fois ou encore de disposer d'un différé d'amortissement.

Par ailleurs, la Caisse d'épargne Rhône Alpes dispose d'une offre d'assurance spécifique sur l'installation des EnR chez les particuliers permettant de couvrir les risques non existant sur des installations classiques. Cette offre inclut la couverture des équipements tels que les éoliennes domestiques, les panneaux ou chauffe-eaux solaires, les armoires de régulation d'énergie, les batteries de stockage et les récupérateurs d'eau de pluie. Lors d'un sinistre, l'assuré a la possibilité de réparer lui-même ses dommages de peinture en utilisant une peinture écologique à un tarif préférentiel. Par ailleurs, les assurés bénéficient de prestations d'accompagnement pour réaliser des économies d'énergie.

En 2024, plusieurs actions marketing directs ont été mis en place pour solliciter les clients et leur proposer une mise en relation avec l'un de nos partenaires.

Enfin, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est également pilote avec BPCE sur les projets « simulateurs Eco-Click Rénov » et création de modules de formation sur la rénovation énergétique. Le simulateur Eco-Click Rénov est un simulateur de DPE qui donne une première estimation de montants des aides possibles dans le cadre d'une rénovation énergétique.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique³. Au regard du contexte législatif orientant les particuliers vers ce mode de mobilité (loi LOM, Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte), la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a ainsi fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres », soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO₂ par km ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance ont été déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » propose aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

La transition vers les mobilités bas carbone constitue un autre enjeu de la transition environnementale et énergétique. La loi LOM de 2019, et avant cela, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, encadrent les usages et orientent les particuliers vers une mobilité bas carbone (notamment la fin de la vente des voitures les plus émissives dès 2035). Par ailleurs, de plus en plus d'agglomérations font le choix de renforcer dès à présent les restrictions sur la circulation des véhicules les plus émissifs au travers de la mise en place de Zones à Faibles Émissions (ZFE).

La Caisse d'épargne Rhône Alpes commercialise un prêt écologique destiné aux particuliers pour faciliter l'acquisition de véhicules propres ou peu polluants : crédit consommation « véhicule propre ». En outre, la Caisse d'épargne Rhône Alpes propose aussi une offre d'assurance pour tout type de véhicules « verts » (hybrides, électrique, GPL) avec un tarif spécifique pour les véhicules électrique ou hybrides émettant moins de 50g de CO₂ par kilomètre (jusqu'à moins 10%). Dans le cadre de l'accompagnement de ses clients, Natixis Assurances propose aussi des stages d'écoconduite.

Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux ayant un objectif de développement durable, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes permet à tous ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « Verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le livret vert et les comptes à terme vert, ainsi que les 10 % des fonds collectés sur les Livret de Développement Durable et Solidaire, vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique.

³ En 2023, le secteur des véhicules légers (particuliers et utilitaires) générait 87 MtCO_{2e}, représentant 23,3 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France (source rapport Secten 2024).

En 2024, la variation de l'encours d'épargne verte représentait pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes un montant de 131 millions d'euros (livret vert, CAT vert et LDDS)

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2024, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9 s'élève pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes à 613.3 millions d'euros⁴.

Un livret vert avait été lancé, en 2022, à destination des clients particuliers et orienté vers des financements de projets respectueux de l'environnement. 1€ collecté sur le CSL vert correspond à 1€ investi pour la transition environnementale. Une gamme de CAT vert a également été lancée en 2024 pour la clientèle des particuliers. L'épargne de nos clients s'est orientée de façon significative sur les livrets « responsables ». A fin décembre 2024, 11 millions d'euros d'excédents de collecte ont été réalisés sur le livret vert et 106 millions d'euros sur le livret développement durable et solidaire.

Un partenariat avec Reforest'Action a également été mis en place afin de partager l'engagement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en faveur de la transition environnementale avec l'ensemble de nos clients sociétaires. La CERA investit dans plusieurs projets de plantation ou de régénération naturelle assistée auprès de REFOREST'ACTION et donne la possibilité à ses clients sociétaires détenteurs d'un Livret vert ou CAT vert de choisir le projet qui lui tient à cœur.

2.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaires

Avec une offre de produits adaptés au contexte de transition pour la clientèle entreprises

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale, et notamment climatique, une Direction Conseil Green a été mise en place au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes accélère la production de financements *green* et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2024, 5 Prêts à impact ont été accordés par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour un montant de 3 millions d'euros. L'en-cours est de 71.7 millions d'euros.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires dont Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique, SAMI pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, ainsi qu'Opera Energie pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes travaille également avec YUMA Energy pour déployer le solaire photovoltaïque et le Groupe Rive Neuve pour définir et déployer des stratégies RSE auprès de ses clients.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de son parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils car policy, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs

⁴ Source : BPCE

clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG dédié et permanent

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaire de ses clients entreprises, quels que soit leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue permanent pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « Dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données.

En 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a mené un dialogue ESG avec **50 %** de ses clients ETI actifs.

2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone *via* des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisées du Groupe (Natixis et BPCE Energéco).

S'agissant du financement des énergies renouvelables, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est intervenue sur différents projets, par exemple :

- Nombreux financements de panneaux photovoltaïques installés sur les toits de bâtiments, soit par le biais de centrales villageoises, soit directement par nos clients entreprise souhaitant s'équiper.
- Financement d'un ensemble d'ombrières de parking pour une puissance totale de 20 MW couvrant 5800 places de parking en région lyonnaise.
- Participation au financement de centrales au sol, dans le Rhône et dans l'Ain, pour une puissance totale de 17,5 MW

En 2024, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 47 millions d'euros.

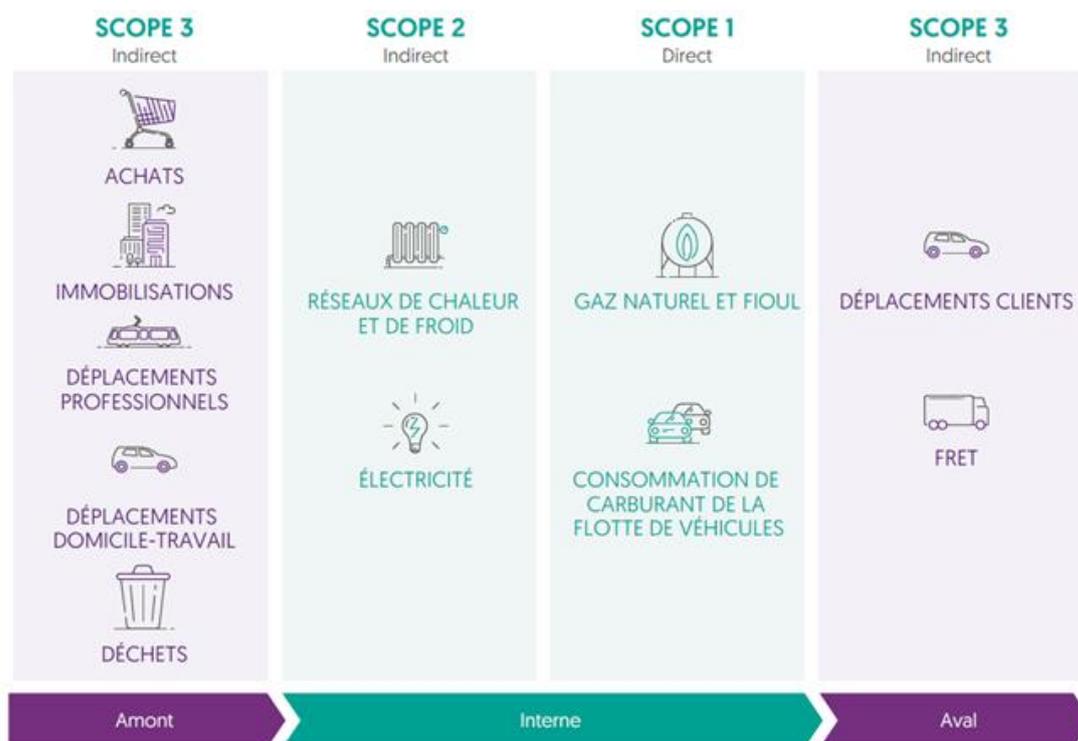
2.4 Indicateurs

Crédits Verts	31/12/2024		31/12/2023	
	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
Particuliers				
Rénovation énergétique	44.9	2282	38.2	2146
Mobilité douce	17.8	801	10.9	518
Personnes morales	44.3	368	14.8	47
TOTAL - Crédits Verts	107	3451	63.9	2711

3. Empreinte propre de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE, avec un premier jalon de réduction de **6 %** entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'était fixé un objectif de réduction de **11 %** de son empreinte propre entre 2019 et 2024. Cet objectif a été largement dépassé, l'empreinte propre passant de **23 921 tCO₂e** en 2019 à **18 221 tCO₂e** en 2024, soit une réduction de **24 %**.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l’empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'établit à **18 221 teqCO₂** à fin 2024, en réduction de 7,31 % sur un an.

Il se décompose comme suit :

(En teqCO ₂) ¹²	31/12/2024	31/12/2023	Evolution (en %)
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 1	753	791	- 4.76 %
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 2	353	406	-12.98 %
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 3	17113	18460	-7.29 %
Biens et services achetés	7391	8065	-8.36 %
Biens d'investissement	3592	3511	+2.31 %
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	386	419	-7.88 %
Déchets produits lors de l'exploitation	132	126	+4.82 %
Voyages d'affaires	345	395	-12.65 %
Déplacements domicile-travail des salariés	2278	2356	-3.34 %
Acheminement en aval	2986	3584	-16.68 %
Emission totales de GES Empreinte propre	18221	19658	-7.31 %

Dans ce tableau, les données ont été calculées selon la méthodologie de calcul des émissions relatives aux Biens et services achetés appliquée depuis 2019 afin de faciliter le suivi de la trajectoire du plan stratégique 2019-2024.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

Achats responsables

Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations.

En 2024, BPCE Achats & Services a réalisé des formations portant sur les Achats Responsables, basées sur la norme ISO 20400, aux acheteurs intégrant la Filière. Afin de faciliter la prise en compte de critères RSE dans les cahiers des charges, il a également été mis à disposition de la Filière Achats la cartographie des risques RSE de l'Afnor avec des critères RSE adaptés aux catégories d'achats. En complément, un plan d'action a été élaboré afin d'accroître le recours aux fournisseurs inclusifs.

Dans le cadre du prochain jalon de réduction de 6 % de l'empreinte propre entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE, une mesure plus fine des Achats de biens et services, qui constituent le poste le plus significatif d'émission de GES de l'empreinte propre de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, sera appliquée ; cette mesure est basée sur seize catégories d'achats au lieu de deux actuellement. Cette évolution permettra de mieux piloter la décarbonation des biens et services achetés, en lien avec les fournisseurs.

Les actions de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 6 au paragraphe 3.

Immobilier

Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a un mix d'approvisionnement composé très majoritairement d'électricité dont 100% est garanti d'origine renouvelable par son fournisseur GEG. La banque a aussi installé des panneaux photovoltaïques sur deux de ses sites agence en 2024 dont l'un permet de faire bénéficier d'autres sites environnants de l'électricité produite via un dispositif d'autoconsommation collective patrimoniale. Le déploiement de panneaux photovoltaïques va se poursuivre sur d'autres sites puisque cinq sites supplémentaires sont identifiés pour l'année 2025. Si la consommation de gaz représente une très faible part du mix énergétique, la banque cherche à réduire encore davantage cette part afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met également en œuvre de nombreuses mesures en faveur de la sobriété énergétique afin de mieux adapter la consommation en fonction des usages. Parmi les mesures mises en place, on peut citer :

- Le déploiement de la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) qui va se poursuivre jusqu'en début 2026 dans le but d'améliorer le suivi des consommations d'énergie
- La limitation des températures à l'intérieur des locaux à 20°C en hiver et 26°C en été sur l'ensemble des sites de la banque. Les collaborateurs peuvent uniquement ajuster la température +/- 1°C. En outre, la température peut atteindre 17°C en période d'inoccupation (nuit, week-end).
- La mise en place de l'opération dite « Tour de Pise » qui se déroule durant les congés scolaires d'hiver et d'été au siège social de la Banque (Tour Incity). De nombreux collaborateurs étant absents sur cette période, il a été décidé de regrouper les collaborateurs présents sur la partie nord du bâtiment en été et sur la partie sud en hiver
- Des campagnes de relamping dans le but de généraliser la technologie Led

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'installe, lorsque l'opportunité se présente, dans des bâtiments neufs bénéficiant d'une performance énergétique « native » prévue dès la conception des locaux. La Tour Incity, siège social de la banque accueillant près de 800 collaborateurs, dispose du label BREEAM niveau excellent et du label BBC, labels de référence en matière de construction durable. En 2021, deux anciens sites de la banque situés à Grenoble (38) et accueillant près de 300 collaborateurs, ont emménagé dans des nouveaux locaux, le site Alpes City, bénéficiant du label HQE – Bâtiment Durable, niveau excellent. En 2025, les 50 collaborateurs du site de Seynod (74) emménageront dans des nouveaux locaux labellisés BREEAM, le site Lac City, au cœur d'un écoquartier situé sur la commune de Pringy (74).

Par ailleurs, au sein de son parc de bâtiments existants composé principalement d'agences commerciale, avant la réalisation de travaux de rénovation, un audit énergétique du site est effectué afin de bien identifier les faiblesses du bâti et d'orienter les travaux de performance énergétique à entreprendre dans le but d'améliorer la classification DPE du site. Lors de la réalisation des travaux, les solutions suivantes sont notamment mises en œuvre :

- Pour l'isolation : châssis à rupture de ponts thermiques, store réfléchissant et films thermique sur vitrage...
- Pour l'électricité : pavé Led et downlight Led...
- Pour la CVC (Chauffage/Ventilation/Climatisation) : pompes à chaleur à haut rendement avec pilotage horaire, VMC double flux avec récupération d'énergie et pilotage horaire, suppression des rideaux d'air chaud dans « l'espace libre-service » des agences afin de les remplacer par d'autres systèmes de chauffage moins « énergivores », suppression de chaudières à gaz remplacées par des PAC...
- L'eau : installation de compteurs d'eau avec impulsion permettant un contrôle de la consommation d'eau froide et de détecter d'éventuelles fuites d'eau, installation d'électrovannes pilotées par la GTB...
- Autres équipements : remplacement des portes automatiques ouvrant sur la rue par des portes à la française afin de mieux réguler les entrées d'air ...

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est aussi obtenue grâce la réduction des surfaces occupées (développement du travail en open-space, expérimentation du Flex office, ...)

Pour marquer l'engagement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en matière de transition environnementale et pour encourager le grand public à agir en faveur de la qualité de l'air, depuis début 2024, en partenariat avec ATMO, chaque jour à la tombée de la nuit, la coiffe de la Tour Incity, siège de la banque, s'illumine pendant 90 minutes selon un code couleur qui indique la qualité de l'air du lendemain. Ceci est basé sur l'indice Atmo qui est un dispositif national défini par un arrêté ministériel créé en 1994 et actualisé en janvier 2021. Il est calculé quotidiennement par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) à partir des concentrations de 5 polluants à enjeux. Une information simple et pédagogique avec un éclairage Led fixe, sobre en affichage, basée sur 6 couleurs représentatives de la qualité de l'air extérieur : bon, moyen, dégradé, mauvais, très mauvais, extrêmement mauvais.

Numérique

Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

Au niveau du groupe BPCE, de multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes centre principalement les actions de réduction de son empreinte numérique liées à ses consommations (papier, encre, électricité...) et à son parc de matériel (nombre d'équipement, durée de vie des équipements...). Cela se traduit notamment par :

- La mise en place d'un espace d'impression centralisée dans les agences en travaux et dans les rénovées ce qui a pour effet de diminuer le nombre d'imprimantes et/ou le volume d'impressions ;
- Un dispositif d'impression centralisée et sécurisée par badge unique avec paramétrage par défaut des options d'impression en noir & blanc et recto/verso ;
- Lancement d'une étude visant à utiliser des imprimantes multifonctions éco recyclées dans le réseau d'agence dont le principe a été validé par le groupe BPCE ;
- Lancement d'un projet transverse impliquant plusieurs directions au sein de la banque afin de réemployer des imprimantes récupérées en agence chez nos clients associations. Les premières livraisons sont intervenues en 2024 ;
- La mise en place d'un nouveau circuit de réutilisation de nos imprimantes en fin de vie auprès d'acteurs du marché de seconde main ;
- La mise en place d'un outil de workflow pour permettre la validation des dossiers de crédits par la Direction des engagements conduisant à une réduction significative de la consommation de papier ;
- La validation d'une stratégie de réduction des nombres d'écrans par la généralisation progressive d'un seul écran tant dans les sites administratifs que dans les agences ainsi qu'une adaptation de la taille des écrans en fonction de l'ergonomie du poste de travail. Un pilote à grande échelle a été réalisé dans le cadre du projet d'expérimentation du « Flex-office » puisque 85% des postes de travail sont équipés d'un écran 34 pouces ;
- L'arrêt des serveurs privés, qui étaient hébergés tant dans les agences qu'au siège social, via un service désormais pris en charge par les datacenters du groupe BPCE (BPCE-IT) ;
- La généralisation progressive, à partir de 2024, de la durée de vie des ordinateurs portables à 5 ans (600 ordinateurs / an) permettant d'éviter un déploiement « coûteux » en CO2 via l'optimisation des déplacements et la limitation des achats de nouveaux équipements ;
- La proposition systématique aux collaborateurs, lors du renouvellement de leur smartphone, d'un équipement permettant de gérer sa ligne professionnelle et sa ligne personnelle sur le même appareil (carte e-sim/sim ou carte double sim)
- Une stratégie de remplacement des smartphones à 3 ans en moyenne ;
- La réparation de casques et de dockings par une entreprise favorisant l'éco-recyclage ;
- Le recyclage et le réemploi des ordinateurs en fin de vie par une entreprise adaptée ;
- L'installation de chargeurs USB-C basse tension dans certains espaces de travail (Espaces « Flex-office », salle du conseil...)

- L'optimisation de la consommation électrique en adaptant la durée d'activité des affichages dynamiques tant dans les agences que dans les sites administratifs ;
- Le développement dans l'outil d'auto-assistance « HELP » disponible sur le poste de travail de chaque collaborateur d'une solution permettant aux utilisateurs de gagner du temps en diagnostic et en dépannage autonome, rationalisant ainsi les déplacements des mainteneurs ;
- L'organisation, au siège de la banque (Tour Incity), d'un stand de sensibilisation au recyclage et à la réutilisation de nos équipements personnels, animé par une entreprise adaptée ;
- Le développement de nouveaux modes de distribution des produits et services (site internet, vente en ligne, signature électronique, application mobile, ...) et la dématérialisation de la documentation client (contrats dématérialisés, relevés de compte dématérialisés, coffre-fort électronique...)
- La participation à la « Digital Clean up Week » organisée par le Groupe BPCE dont le but est d'encourager les collaborateurs à nettoyer leurs données numériques et à se débarrasser des D3E stockés à leur domicile. Lors de la session 2024, c'est près de 16000 Giga effacés et 200kg de déchets DEEE collectés par les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Cela a donné lieu à un don de 4000 € à l'association Envie-Rhône Alpes par la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour valoriser la participation des collaborateurs à cette opération.

Mobilité

Diminution des déplacements des collaborateurs, notamment domicile-travail (télétravail), transformation de la flotte de véhicules.

Les déplacements représentent l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes mène des actions qui visent à réduire d'une part, le nombre de déplacements et d'autre part, la part de la voiture individuelle. Cela concerne tant les déplacements domicile-travail que les déplacements professionnels. Cela se traduit notamment par :

- La réalisation d'études sur les déplacements des collaborateurs. Une étude approfondie a été réalisée pour la seconde fois en 2024. Cette étude comportait un volet sur les pratiques et les attentes des collaborateurs, un volet sur la localisation résidentielle des collaborateurs et les temps de trajet, ainsi qu'un volet sur l'accessibilité des sites via les différents modes de transport disponibles. Le principal enseignement de cette étude est un recul très net de l'usage de la voiture « solo » par rapport à la première enquête réalisée en 2015, y compris dans le réseau d'agences (49% vs 59%)
- La généralisation du travail et des outils de travail à distance permettant aux collaborateurs de travailler depuis leur domicile ou depuis un autre site de l'entreprise plus proche de leur domicile
- L'aménagement de parkings vélos abrités, sécurisés et particulièrement bien équipés (racks adaptés pour une grande variété de vélos y compris les vélos pliants ou de petite taille, racks pour les trottinettes, places pour les vélos cargos et longtails, électrification des places de parking, installation de la vidéosurveillance, matériels d'entretien des vélos et trottinettes, casiers de rangement et bancs pour pouvoir se changer, accès à des douches sur le site ...) en particulier sur les sites centraux où le nombre d'utilisateurs est important (Tour Incity : réaménagement complet du parking de 130 places en 2019 et extension d'environ 60 places prévue en 2025 ; Site Alpes City : nouveau site livré en 2021 avec un parking vélo de 90 places, Site Lac City : nouveau site qui sera livré en 2025 avec parking vélo de 160 places accessibles à environ 800 employés dont 50 collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes)
- Le lancement du projet « ECOMOVE », lauréat d'un concours de l'innovation ouverts aux 3000 collaborateurs de l'entreprise. Ce projet qui sera déployé en 2025 vise à proposer à chaque collaborateur le souhaitant de s'équiper d'un vélo attribué pour effectuer ses déplacements. L'attribution du vélo repose sur un dispositif de location longue durée avec option d'achat d'une durée de trois ans dans lequel 70 % des loyers sont pris en charge par l'entreprise et 30 % par le salarié ;
- La majoration au-delà des obligations légales (50%) de la prise en charge par l'entreprise du coût des abonnements de transports publics de personnes (ou de services publics de location de vélos) souscrits au titre des trajets domicile - travail;
- La prise en charge du coût de l'abonnement à un « parking relais » en sus de la prise en charge de l'abonnement à un ou plusieurs transports publics de personnes souscrit au titre des trajets domicile-travail ;
- L'élaboration et la remise aux autorités organisatrices des transports (AOT) de la métropole de Lyon, de Grenoble et d'Annecy (en 2024) d'un plan de mobilité qui visent à encourager l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre de la réglementation sur les plans de mobilité (Article 51 de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte)
- La signature de conventions avec les opérateurs de transport de la métropole grenobloise (3^{ème} renouvellement en 2023) et de la métropole lyonnaise (1^{ère} signature en 2024) couvrant ainsi près de 2000 sur les 3000 collaborateurs de l'entreprise. Ces conventions reposent sur un engagement de réduire la dépendance à la voiture individuelle en échange d'une réduction tarifaire sur le prix de l'abonnement pour les collaborateurs.
- La mise à disposition, en 2024, de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise d'une plateforme de covoiturage accessible sur smartphone en collaboration avec le prestataire KAROS pour encourager les collaborateurs à pratiquer le covoiturage tant pour les déplacements professionnels que pour les déplacements domicile-travail.
- Le remplacement d'une partie de la flotte de véhicules de l'entreprise par des véhicules moins émetteurs de CO2 et une accélération de l'électrification de cette flotte à partir de 2025 ;
- La mise à disposition des collaborateurs de l'outil « Coonect Driver » permettant la réservation et le covoiturage lors des déplacements professionnels avec des véhicules de l'entreprise ;

- La mise à disposition sur le poste de travail de chaque collaborateur de l'entreprise du site SharePoint « CERA-mobilité » qui permet de trouver toutes les ressources nécessaires pour faciliter ses déplacements (guides pratique, plateformes de réservation ...) et inciter à sélectionner un mode de transport peu impactant pour l'environnement ;
- La mise à disposition de modules de formation e-learning ("Pratique du vélo en toute sécurité " et "Eco-conduite et sérénité routière " pour les automobilistes) ou des actions d'accompagnement individuels et/ou collectives des collaborateurs, en lien avec les services publics dédiés à la mobilité, dans le cas d'un déménagement de site (Site Alpes City : 2020/2022, Site Lac city : 2024/2025)
- La participation ou l'organisation d'animations ou d'évènements visant à encourager les collaborateurs à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle même si cela est occasionnel ou sur une partie de leur trajet : semaine européenne de la mobilité, challenge écoconduite, challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes, semaine du développement durable, Mai à vélo, Webinaires ZFE ...

4. Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes publie volontairement le Green Asset ratio dont le calcul est fondé sur le cadre réglementaire décrit ci-après :

4.1 Cadre réglementaire

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Une activité est considérée comme « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être effectivement considérée comme durable sur le plan environnemental, une activité éligible doit être « alignée » sur la Taxonomie, c'est-à-dire qu'elle doit respecter les trois conditions cumulatives suivantes :

- Démontrer sa contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Démontrer qu'elle ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (Do Not Significant Harm ou DNSH) conformément aux critères d'examen techniques définis dans les actes délégués ;
- Être exercée dans le respect des garanties minimales sociales prévues dans le règlement (i.e. dans le respect des droits sociaux garantis par le droit international).

Les critères techniques à respecter pour documenter le caractère durable sur le plan environnemental d'une activité sont fixés au moyen d'actes délégués, en particulier, le règlement délégué sur le Climat du 4 juin 2021 (2021/2139), amendé une première fois par le règlement délégué 2022/1214, puis par le règlement délégué 2023/2485 publié en juin 2023 et le règlement délégué Environnement du 27 juin 2023 (2023/2486), entré en vigueur le 1er janvier 2024.

La réglementation Taxonomie prévoit une entrée en application progressive des exigences de transparence d'information selon les acteurs économiques. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, en tant qu'entreprise du secteur financier, publie avec une année de décalage par rapport aux entreprises non financières. Ce principe permet aux entreprises financières d'utiliser les données d'éligibilité et d'alignement communiquées par les contreparties elles-mêmes soumises à ces exigences de publication (contreparties soumises à la CSRD) afin de pondérer leurs investissements, financements et autres expositions.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes publie les informations à fournir applicables aux entreprises financières – établissements de crédit.

Hypothèses retenues et limitations existantes dans la préparation et la collecte des informations

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'alignement des actifs éligibles dans le cadre du ratio d'actifs verts (GAR) sont les suivantes :

Pour les prêts immobiliers aux ménages, l'alignement se fonde sur :

- 1) l'analyse de la performance énergétique des biens au travers du DPE ou du respect de réglementations thermiques pour les biens neufs (RT2012 et RE2020) afin de mesurer la contribution substantielle ;
- 2) une analyse des risques physiques, incluant uniquement l'aléa « inondation » afin de vérifier que les critères du DNSH adaptation sont respectés : tout crédit portant sur un bien exposé à un risque physique significatif est ainsi considéré comme non aligné à la taxonomie ;
- 3) les minimums sociaux sont réputés respectés pour tous les biens construits en France et en Europe compte tenu des lois et réglementations en vigueur dans ces pays.

L'alignement des actifs éligibles suivants n'a pas fait l'objet d'analyse : prêts à la rénovation ou financement de véhicules moteurs avec des particuliers ainsi que les financements affectés avec des contreparties CSRD. Ces actifs sont donc de facto qualifiés comme non alignés à la taxonomie.

4.2 GAR obligatoire

Indicateur principal – GAR (Green Asset Ratio)

Le GAR de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes établi au 31 décembre 2024 comporte les données d'alignement à la taxonomie et recense pour la première fois les informations d'alignement aux 2 objectifs environnementaux climatiques (Atténuation et Adaptation) des entreprises financières. Les données sur des actifs alignés à l'objectif d'Adaptation au changement climatique sont publiées dès lors qu'elles sont disponibles sur Bloomberg.

Les informations concernant l'éligibilité aux quatre objectifs autres que climatiques (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) reposent sur les données publiées par les entreprises non financières, qui ont publié ces informations pour la première fois au 31 décembre 2023. Ainsi, au 31 décembre 2024, ces informations sont communiquées par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et les colonnes des tableaux réglementaires portant sur ces informations sont présentées.

Le principal indicateur applicable aux établissements de crédit est le Green Asset Ratio (GAR). Formulé en pourcentage, il indique la part des actifs qui financent ou sont investis dans des activités économiques alignées sur la taxonomie par rapport au total des actifs couverts.

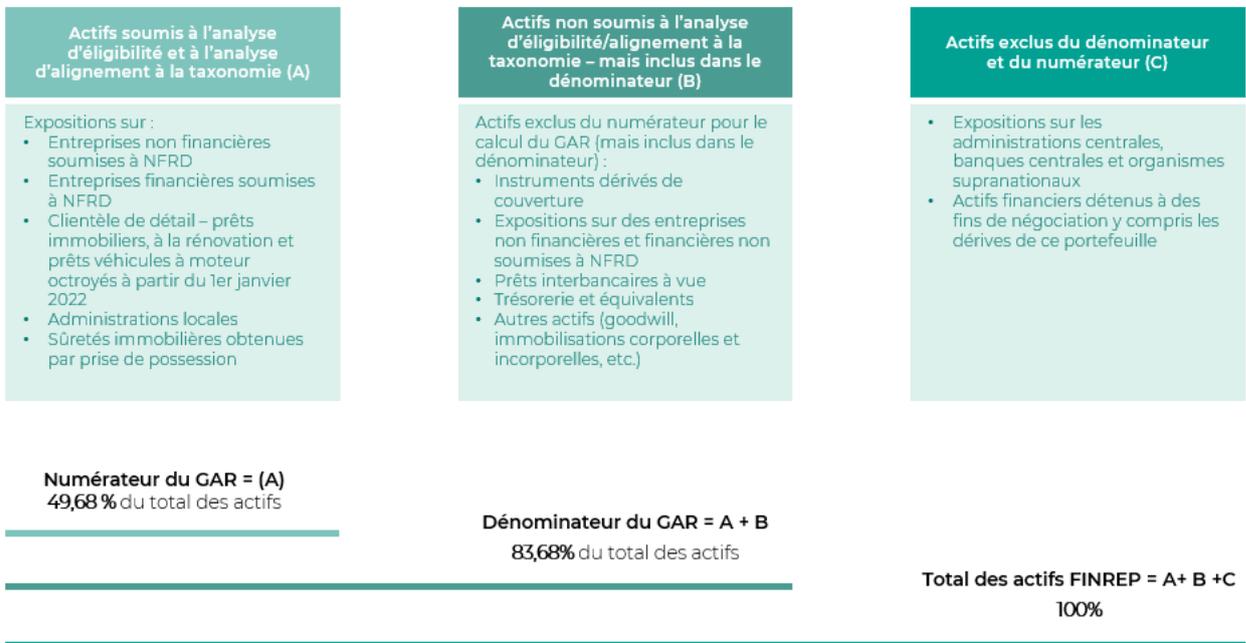
Périmètre des actifs financiers soumis à l'analyse d'éligibilité et d'alignement

Sur la base du périmètre prudentiel établi conformément à la réglementation FINREP, les participations dans les entreprises d'assurance contrôlées par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence, les actifs sont présentés pour leur valeur brute, c'est-à-dire avant dépréciation, provision et amortissement.

L'analyse d'éligibilité et d'alignement s'applique sur un périmètre d'actifs déterminé à la suite d'une série d'exclusions précisées par la réglementation :

Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

La composition du Green Asset Ratio (GAR)



Les expositions ci-dessus soumises à analyse d'éligibilité et d'alignement comprennent ainsi des actifs présentés au bilan parmi les catégories comptables suivantes :

- actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation, obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- participations dans des filiales co-entreprises et entreprises associées (les entreprises d'assurance contrôlées étant présentées suivant une méthode de consolidation par mise en équivalence pour la présentation du périmètre prudentiel) ;
- immobilisations, en ce qui concerne les sûretés immobilières obtenues par prise de possession.

Méthodologie retenue

Suivant les principes de la réglementation, l'éligibilité et l'alignement des encours des actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement sont déterminés :

- pour les contreparties financières et non financières soumises à la réglementation CSRD, telles qu'identifiées à partir de la base de données fournie par Bloomberg :
 - pour les financements non affectés, en appliquant au montant brut des encours les taux d'alignement et d'éligibilité à la taxonomie (base ICP Chiffres d'affaires et base ICP CapEx) disponibles dans Bloomberg, ces données correspondent aux indicateurs publiés par ces contreparties l'année précédente (déterminés conformément aux critères des règlements délégués Climat et Environnement). BPCE utilise uniquement les données Bloomberg correspondant aux données exactes de la contrepartie. BPCE n'utilise en revanche pas les données estimées de Bloomberg. Enfin, en l'absence de données disponibles distinguant les taux d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, le choix a été fait de les affecter à l'objectif atténuation du changement climatique,
 - pour les financements affectés, il convient d'analyser les critères de la taxonomie tels que définis par la Commission européenne sur la base des informations communiquées par les contreparties. Pour l'exercice 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes n'a pas mené ces analyses ad hoc.

L'éligibilité et l'alignement ont été mesurées uniquement à partir des données disponibles dans Bloomberg. Ces données ne sont pas toujours exhaustives en particulier pour les données relatives à l'alignement des entreprises financières. Le ratio d'alignement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est pénalisé par ce manque de données.

- pour la clientèle de détail (ou ménages) :

- les encours soumis à analyse sont : les prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (y compris prêts cautionnés) ; les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules à moteur accordés à compter du 1er janvier 2022.

- l'alignement des prêts garantis par un bien immobilier résidentiel (ou cautionnés) est déterminé au regard des critères fixés par la réglementation et des interprétations admises par la Place. La contribution substantielle au premier objectif de la taxonomie d'atténuation du changement climatique est documentée au regard des critères suivants :

- biens financés dont la consommation d'énergie primaire est inférieure à 135 kWh/m² par an (correspond aux biens ayant un Diagnostic de Performance Énergétique DPE noté A, B et pour partie C). La Caisse d'Épargne Rhône Alpes part d'une approche méthodologique où la collecte des données DPE de prêts garantis par des biens immobiliers s'appuie sur les DPE collectés auprès des clients, complétée des DPE fournis par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et collectés dans la base de données de l'ADEME pour les logements individuels pour lesquels la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a une certitude sur l'adresse du bien financé. Pour les logements collectifs, en l'absence de DPE clients émis après 2021, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes aux DPE calculés par le CSTB, conformément à la réforme de 2021, à partir des caractéristiques des bâtiments concernés et de la notation de ses différents lots,

- à défaut de disponibilité de DPE pour les financements de biens à construire, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes détermine la consommation d'énergie primaire en retenant les normes de construction applicables (réglementation RT 2012 applicable aux constructions entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2020 et RE 2020 applicable aux constructions à compter du 1er janvier 2022). En l'absence d'information sur la date de dépôt du permis de construire des biens financés, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes réalise son identification à partir de la date d'octroi du financement en appliquant une marge de deux années. Pour l'année de construction 2021, en l'absence d'information, aucune exposition n'a été considérée comme alignée.

L'analyse d'alignement aux critères de la taxonomie doit ensuite être complétée des critères techniques permettant de démontrer que l'activité ne porte pas de préjudice important aux autres objectifs de la taxonomie (critère DNSH) :

- pour les prêts immobiliers de la clientèle de détail, cette analyse repose sur l'analyse du risque physique. Le risque physique aigu « inondation » a été évalué comme le plus matériel au regard du portefeuille de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Les biens présentant le plus haut niveau de risque inondation sont ainsi exclus pour déterminer l'alignement des prêts immobiliers. Le risque d'inondation lié à l'habitat a été qualifié sur des territoires dits « NUTS (nomenclature des unités territoriales statistiques) élevé » conformément à un classement de la Banque centrale européenne des risques d'inondation aigus. Ainsi, dès lors qu'un risque d'inondation élevé a été identifié pour un bien financé, l'encours correspondant ne sera pas retenu comme aligné bien qu'il respecte les critères de performance énergétique décrit ci-dessus ;

L'analyse d'alignement doit également vérifier le respect des garanties minimales sociales. Pour les prêts immobiliers aux ménages ce critère n'a pas été vérifié pour chacun des prêts.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes considère que le respect des garanties minimales sociales est vérifié pour les prêts immobiliers dès lors que les biens financés se situent en France ou dans l'Espace économique européen (EEE). Cette position repose sur un cadre juridique où des directives européennes et des lois nationales garantissent des droits sociaux fondamentaux, notamment en matière de conditions de travail et de protection sociale. En France, le Code du travail établit des normes claires qui assurent des protections aux travailleurs et aux ménages.

L'analyse d'alignement des prêts à la rénovation n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles pour documenter le respect des critères de la taxonomie.

L'analyse d'alignement des prêts pour véhicules à moteur n'a pas été réalisée en l'absence de données disponibles (émission de CO₂/km) ;

- pour les administrations locales :

- les financements de logement sont considérés comme éligibles. Ne s'agissant pas d'une activité de promotion immobilière, l'analyse d'alignement doit être réalisé, lorsqu'il est possible d'établir un lien entre le financement et le bien financé, de manière identique à celle indiquée ci-dessus pour le financement de biens immobiliers auprès de la clientèle de détail. Toutefois, pour des contraintes opérationnelles l'alignement n'a pas pu être mesuré cette année,

- pour les autres financements, en l'absence de données d'analyse disponibles aucun encours n'a été considéré ni éligible ni aligné ;

- les sûretés immobilières obtenues par prise de possession n'ont pas été analysées au regard de leurs montants non matériels.

4.3 Synthèse du GAR obligatoire

GAR - Synthèse	Montant en M€	% total des actifs	% total actifs du GAR (dénominateur)
Total des actifs	52 793	100,00%	
Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	8 616	16,32%	
Total des actifs du GAR	44 177	83,68%	100,00%
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	17 948	34,00%	40,63%
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement <i>(base Chiffre d'affaires des contreparties CSRD)</i>	26 227	49,68%	59,37%
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	18 327		41,49%
Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie) <i>(base CapEx des contreparties CSRD)</i>	2 614		5,92%
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	18 407		41,67%
Dont durables sur le plan environnemental (alignés à la taxonomie)	2 673		6,05%

Détail du GAR – Chiffres d'affaires	En millions d'euros			En % du total des encours	
	Encours	dont éligibles	dont alignés	dont éligibles	dont alignés
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement	26 227	18 327	2 614	41,49%	5,92%
Dont expositions sur:					
- entreprises financières soumises à CSRD	605	1	0	0,00%	0,00%
- entreprises non financières soumises à CSRD	853	160	50	0,36%	0,11%
- ménages	21 185	17 636	2 563	39,92%	5,80%
- financement d'administrations locales	3 584	530	0	1,20%	0,00%
- sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et	2	0	0	0,00%	0,00%

Détail du GAR – CapEx	En millions d'euros			En % du total des encours	
	Encours	dont	dont alignés	dont	dont
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur: actifs soumis à analyse d'éligibilité et d'alignement	26 227	18 407	2 673	41,67%	6,05%
Dont expositions sur:					
- entreprises financières soumises à CSRD	605	6	5	0,01%	0,01%
- entreprises non financières soumises à CSRD	853	235	104	0,53%	0,24%
- ménages	21 185	17 636	2 563	39,92%	5,80%
- financement d'administrations locales	3 584	530	0	1,20%	0,00%
- sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	2	0	0	0,00%	0,00%

Indicateurs hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion

- **Principes**

Depuis le 31 décembre 2023, conformément à la section 1.2.2. de l'annexe V du règlement délégué 2021/2178, les établissements de crédit publient des indicateurs complémentaires sur les expositions non comptabilisées à l'actif du bilan relatives :

- aux garanties financières accordées ;
- aux actifs sous gestion.

- **Méthodologie retenue**

La méthodologie de calcul des ICP garanties financières données et ICP actifs sous-gestion consiste à appliquer aux expositions les taux d'éligibilité et d'alignement des contreparties soumises à la CSRD.

4.4 Synthèse des ICP de hors bilan

Détail du Hors bilan - Chiffre d'affaires	En millions d'euros			En % du total des actifs	
	Encours	dont	dont alignés	dont	dont
Garanties financières	1437	17	6	1,16%	0,40%
Actifs sous gestion	0	0	0	0%	0%

Détail du Hors Bilan - CapEx	En millions d'euros			En % du total des actifs	
	Encours	dont	dont alignés	dont	dont
Garanties financières	1497	13	3	0,89%	0,21%
Actifs sous gestion	0	0	0	0%	0%

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

- **Principes**

Des informations complémentaires sont requises pour les entreprises qui exercent, financent ou sont exposées aux activités spécifiques liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (règlement délégué 2022/1214). Le format tabulaire est imposé par la réglementation. Celle-ci demande la publication de ces tableaux, pour chaque ICP applicable.

Au 31 décembre 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes Caisse d'Épargne Rhône Alpes présente ces informations pour l'ICP principal – le GAR établit en stock, une fois sur la base de l'ICP Chiffre d'affaires des contreparties et une fois sur la base de l'ICP CapEx des contreparties. Cinq tableaux doivent être communiqués.

Ces informations ne sont en revanche pas présentées pour le GAR en vision flux, ainsi que pour les ICP de hors bilan : garanties financières données et actifs sous gestion.

- **Méthodologie retenue**

La publication du modèle 1 est obligatoire. Ce modèle permet d'identifier les activités spécifiques du secteur du gaz et du nucléaire visées par l'acte délégué 2022/1214 du règlement Taxonomie.

Les modèles 2 à 5, sont présentés en pondérant les expositions sur les contreparties concernées des données communiquées par celles-ci dans leur document de référence de l'année précédente, collectées à partir de la base de données Bloomberg.

Modèle 1 - Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	NON

04 **Le capital humain de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes**

- 1. Les droits de l'homme
- 2. Le dialogue social et les conditions de travail
- 3. L'égalité et la lutte contre les discriminations
- 4. L'attractivité et développement des compétences
- 5. Les indicateurs du capital humain

IV. Le capital humain de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

1. Droits de l'Homme

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans les engagements du Groupe BPCE pour le respect et la promotion des droits humains, qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.

Le Groupe BPCE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère à ses « Dix principes » dont les deux afférents aux Droits de l'Homme et s'attache à appliquer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme définis dans le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à la prévention des atteintes graves aux droits humains, tant dans le cadre de son fonctionnement interne que pour les risques directement liés à ses achats et à ses produits et services (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)⁵.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes décline le Code de conduite et d'éthique⁶ du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, à travers sa politique de ressources humaines engagée et responsable, respecte les droits et la dignité de ses collaborateurs. En particulier, elle :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'Homme, conformément au Code de conduite et d'éthique.

2. Dialogue social et conditions de travail

2.1 Dialogue social

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'engage à maintenir un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

Les représentants du personnel s'expriment notamment au travers d'une instance unique : le Comité Social et Economique (CSE), qui a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant notamment la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail mais aussi de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Les membres du CSE sont régulièrement informés, et consultés le cas échéant, sur les projets et politiques de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

En outre, des commissions spécifiques se tiennent régulièrement pour aborder des thèmes particuliers, comme la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), la commission Economique, ou encore la Commission Formation, Egalité Professionnelle et Logement.

En 2024, se sont par exemple déroulés, au cours de l'exercice :

- 15 réunions CSE
- 4 réunions CSSCT
- 2 commissions économique
- 3 commissions Formation, Egalité Professionnelle et Logement

⁵ [241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf](#)

⁶ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

Par ailleurs, chaque année, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes engage des négociations avec les organisations syndicales représentatives afin de conclure des accords d'entreprise sur des thématiques variées fixant ainsi le socle de la politique sociale de l'entreprise. En 2024, les réunions de négociation ont abouti à la signature de 3 accords :

- L'Avenant à l'accord relatif à l'indemnisation des déplacements professionnels et des trajets domicile-lieu de travail à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes du 21 juin 2018 en date du 14 janvier 2024
- L'Accord conclu dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires au titre de l'année 2024 à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en date du 29 février 2024
- L'accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en date du 10 décembre 2024

Le dialogue social se traduit également à travers des accords de Groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que :

- L'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2022
- L'accord relatif au parcours des salariés mandatés de 2022

Ou encore à travers les accords de la Branche Caisse d'Épargne tels que :

- L'accord relatif à la formation professionnelle signé au niveau de la Branche Caisse d'Épargne
- L'accord handicap signé au niveau de la Branche Caisse d'Épargne
- L'accord sur le droit syndical national,
- L'accord sur les instances paritaires nationales,
- L'accord sur la carrière des salariés et ses avenants
- ...

En 2024, le taux de salariés couverts par le statut du personnel des caisses d'épargne, les accords de la branche caisse d'épargne et du groupe BPCE est de 100 % et le taux de couverture « dialogue social » de 100 %.

2.2 Rémunération et protection des données

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise. Elle reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs, tout en veillant à ne pas être un vecteur de conflits d'intérêts entre collaborateurs et à promouvoir des comportements conformes à la culture de l'établissement et aux règles de bonne conduite. La politique de rémunération a aussi pour objectif d'offrir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence.

La politique de rémunération intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

La politique de rémunération s'inscrit dans le strict respect des obligations légales qui s'appliquent à l'entreprise en matière de droit du travail et de législations sociales et fiscales.

Les partenaires sociaux sont associés à la détermination de la politique de rémunération. Des négociations annuelles obligatoires (NAO) ont lieu chaque année avec les instances représentatives du personnel sur les sujets de rémunération. Les mécanismes d'épargne salariale, ainsi que les dispositifs de protection sociale (frais de santé ; prévoyance) sont par ailleurs encadrés par des accords collectifs négociés avec les partenaires sociaux. Enfin, la thématique de l'égalité salariale est intégrée aux accords signés sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Protection des données des collaborateurs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes applique la politique de protection des données définie au niveau du Groupe BPCE. La politique décrit de façon transparente les droits des collaborateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci.

Une notice d'information relative au traitement des données personnelles des collaborateurs est mise à leur disposition. Elle répond à l'obligation de transparence due aux titulaires de données personnelles dans le cadre de l'usage de leurs données. Cette politique fixe également les attendus en matière de formation des collaborateurs sur le respect du RGPD.

2.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, la prévention des risques et l'accompagnement de la préservation de la santé au travail, l'organisation des relations de travail, etc.

En 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Caisse d'Épargne, a renforcé le cadre de référence et facilite dans chaque entreprise la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des champs de la QVCT. Cet accord donne une place centrale à la prévention, l'anticipation des difficultés et l'amélioration continue des situations de travail. Il met un accent particulier sur :

- Le rôle des référents QVCT, dans chaque entreprise du groupe, avec la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ;
- Une meilleure prise en compte des situations individuelles sensibles pour favoriser l'inclusion.

En 2023, un accord QVCT a été signé à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Il marque la volonté de poursuivre la politique engagée sur le sujet de la QVCT pour sortir d'une simple logique de prévention des risques et de favoriser durablement l'engagement des collaborateurs.

La démarche QVCT se traduit par le déploiement de mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, contribuant directement au bien-être et à la satisfaction des collaborateurs ainsi qu'à la réduction des risques psychosociaux (charge de travail, stress, burn-out, etc.). Elle s'articule autour de quatre dimensions :

- L'attention portée au bien-être au travail : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso (droit à la déconnexion, conciergeries / espaces dédiées aux activités physiques, parentalité, plan santé / lutte contre la sédentarité ...) ;
- La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes (modèle de leadership - programmes de développement du leadership - simplicité des organisations) ;
- L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration (accompagnement du travail hybride, espaces de travail, outils collaboratifs, l'intégration de la dimension humaine dans la gestion des transformations) ;
- L'accompagnement des transformations : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement (méthodologie d'accompagnement du changement, attention renforcée aux risques psychosociaux)

Quelques exemples dans ce domaine :

- Lutte contre la sédentarité : intervention d'ostéopathes dans toutes les agences pour expliquer les bonnes pratiques ergonomiques et rappeler les piliers d'une bonne hygiène de vie ;
- Politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles : soutien aux aidants familiaux (ex : Café des aidants / AFA et informations régulières sur les dispositifs existants) ;
- Mise en place d'une organisation du travail adaptée ;
- Formation régulière des managers (ex : Ecole des managers, modules sur le management différencié, l'intelligence émotionnelle, les RPS, ...) ;
- Maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée, préparation du retour à l'emploi (ex : envoi de courriers à 30 et 90 jours pour proposer des entretiens téléphoniques / en présentiel) ;
- Cycle d'information annuel (ex : une dizaine de webinaires proposés aux salariés sur les thématiques de la QVCT) ;
- Conduite des transformations : dans un contexte d'évolution accélérée du secteur bancaire caractérisé par de nouvelles organisations de travail, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes attache une grande attention à la conduite des transformations, d'où la mise en place de démarches et d'équipes dédiées à l'accompagnement du changement tel que : la prise en compte de l'impact humain du projet ou la mise en place d'une filière conduite du changement. Ces démarches prévoient notamment de donner la parole aux collaborateurs en les associant autant que possible à la réflexion, à la mise en œuvre des projets, pour repérer les conséquences majeures d'une transformation partagées par le collectif de travail, identifier les correctifs et renforcer les mesures d'accompagnement. Des formations internes permettent de former les collaborateurs à la mise en œuvre de ces démarches.

2.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Caisse d'Épargne et des dispositions légales en vigueur. L'accord édicte des règles de sécurité et de Prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, chaque année ou lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes se réunit 4 fois par an. Elle est constituée par la Direction et les représentants du personnel qui interagissent sur les dossiers de prévention et de sécurité. Annuellement un bilan de la sinistralité et un plan d'action est présenté au comité social et économique (CSE). Ce dernier est régulièrement consulté pour émettre un avis sur les différents dossiers ou lors du recours à un expert.

- Accord de branche Sécurité, d'une durée de trois ans, dont les objectifs visent à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face, d'une part, aux agressions et, d'autre part, aux risques émergents de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque, est signé entre la Direction et les représentants du personnel de la Branche Caisse d'Épargne. L'accord précise la politique de prévention et de sécurité, les moyens de protection et de prévention mis en œuvre ainsi que les dispositifs de gestion de crise envisagés.
- Accord de branche Caisse d'Épargne négocié avec les instances représentatives du personnel sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle, sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non. L'accord est conclu pour une durée indéterminée. Un bilan des incivilités et agressions est organisé annuellement pour la branche et une révision programmée tous les trois ans. Le plan d'action intègre des mesures fortes pour lutter contre les incivilités dans les entreprises notamment :
 - Une campagne de sensibilisation des salariés au risque d'incivilité ;
 - Un programme de formation pour faire face aux incivilités intégrant les nouveaux entrants, les collaborateurs en équipe et une formation dédiée pour les managers. Le programme intègre des immersions en réalité virtuelle ;
 - La création d'un dispositif spécifique, innovant, disponible sur le poste de travail informatique du salarié. Il est destiné à accompagner les salariés en situation d'isolement et de mobilité ;
 - Un guide du manager pour faire face aux incivilités sous forme de boîte à outils pour répondre aux situations d'urgence ;
 - Un outil de déclaration et de traitement des incivilités.

Dans le but de prévenir les risques professionnels et d'assurer la santé et sécurité de ses collaborateurs, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en œuvre différentes actions. Par exemple :

- Accompagnement de la sécurité des commerciaux : formation sur la prévention et la gestion des incivilités, accompagnement des collaborateurs, en cas de conflit avec le client - en prévention ou curative post traumatique (incivilités, agression, hold-up) ;
- Prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques : intervention d'un ostéopathe (Cf. §2.3), améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage, etc. ;
- Prévention des risques psychosociaux : engagement d'un processus de diagnostic, ou d'un plan d'actions, commission spécifique, désignation d'un référent, enquête interne, formation des managers sur les risques psychosociaux etc. ;
- Boîte à idées, chat avec les dirigeants, enquête satisfaction interne et analyse des résultats ;
- Assistante sociale dédiée ;
- Démarche structurée d'identification, d'analyse, d'action et de prévention de l'absentéisme grâce à des outils d'analyse et de mesure de l'absentéisme mis à disposition par la DRH groupe ;
- Renforcement du plan de formation des nouveaux référents sécurité.
- Signature d'un accord d'entreprise sur les agences à environnement sensible au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes
- La Commission Santé au Travail à laquelle participent les assistantes sociales, un médecin du travail représentatif, la Directrice du développement RH et la référente handicap, et dont l'objectif est le maintien en emploi des salariés, s'est réunie à 7 reprises en 2024.

3. Égalité des chances et lutte contre les discriminations

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes décline la politique Diversité, Équité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

Portée par les dirigeants du groupe, cette politique Diversité, Équité & Inclusion constitue une opportunité et un impact positif à plusieurs niveaux :

- En matière d'innovation et de transformation grâce la confrontation et aux regards croisés de la diversité des collaborateurs, clients, sociétaires et prestataires ;
- De performance, grâce à une meilleure compréhension des besoins de tous les clients sur l'ensemble des marchés ;
- D'engagement et de marque employeur, en réponse aux attentes des candidats, des collaborateurs et de la société civile qui sont de plus en plus attentifs à ces enjeux.

3.1 Mixité et égalité professionnelle

En matière de mixité et d'égalité professionnelle, la politique se structure depuis plusieurs années autour de trois axes : la représentation des femmes dans tous les métiers à tous les niveaux de responsabilités, l'égalité salariale et la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel.

Avec la signature d'accords "Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels" (GEPP), le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité F/H. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a complété ces accords GEPP par la signature, d'accords spécifiques sur le thème de l'égalité professionnelle. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes. Quelques exemples :

- Mise à disposition des managers, des collaborateurs et des équipes dirigeantes d'outils de sensibilisation : Guide mixité, Guide Parentalité, vidéos de sensibilisation, quiz... ;
- Processus RH portant sur la diversification des profils de recrutement : expérimentation des CV anonymes, recrutement sans CV (méthode par simulation, questionnaire internet...) ; formation des recruteurs ;
- La sensibilisation de tous en matière de lutte contre le sexisme et le harcèlement en entreprise ;
- Actions de sensibilisation ;
- Réseaux féminins ;
- Nomination d'un référent harcèlement ;
- Méthodologie de calcul des écarts de rémunération ;
- Dispositifs de formation dédié aux femmes : pour identifier et accompagner les femmes à potentiel et parcours BOOSTER, dédié aux femmes des viviers de futurs dirigeants

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur son référent Diversité et Mixité qui est un relai clé pour les collaborateurs qui peuvent le solliciter en fonction des besoins. Son rôle est notamment d'impulser, animer et coordonner la mise en œuvre de la politique Mixité & Diversité de l'entreprise. Il déploie les dispositifs de formation, pilote les indicateurs clés et relaie les outils et temps forts mis à disposition des collaborateurs.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30% exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ».

Au 31 décembre 2024, 40 % de femmes sont représentées au sein de l'encadrement supérieur.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les

représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiés par la nature et/ou le positionnement de l'emploi.

- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- D'autres initiatives portent sur la mise en avant de témoignages de collaborateurs exerçant des métiers où ils sont plus faiblement représentés afin de combattre les stéréotypes.
- En matière de parentalité, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100% du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.

3.2 Handicap

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui repose sur des engagements clairs, inscrits dans les accords du Groupe BPCE, de l'accord de branche Caisse d'Épargne, agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH). La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a pu compléter ces objectifs par un accord d'entreprise.

A travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- Le maintien en emploi : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible, l'entreprise peut adapter les conditions et les outils de travail au handicap, afin de maintenir les collaborateurs concernés dans leur emploi. Elle veille également à ce que les salariés en situation de handicap puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés, en adéquation avec leurs ambitions, leurs aptitudes et les opportunités offertes, sans que le handicap constitue un frein ;
- Le recrutement et l'intégration : il existe un écart majeur d'insertion sur le marché du travail entre les personnes en situation de handicap et le reste de la population. Ainsi, la politique Handicap vise à favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- Le changement de regard pour une meilleure inclusion : l'entreprise s'engage à promouvoir la sensibilisation au handicap et l'inclusion ;
- Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste en s'engageant à recourir aux prestations de structures (Entreprises Adaptées, ESAT et Travailleurs Indépendants Handicapés) du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) pour soutenir l'emploi externe des personnes en situation de handicap ne pouvant pas travailler dans le milieu ordinaire.

Au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise (recrutement, intégration, formation, maintien dans l'emploi, accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leur situation de handicap...) en lien avec les responsables ressources humaines, managers et services de santé au travail. Grâce à la mise en place de cette politique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 6,1% en 2024, au-dessus de l'obligation légale de 6%.

Quelques exemples dans ce domaine :

- Référent handicap et action de celui-ci (ex : actions de sensibilisation) ;
- Dispositifs de communication et de sensibilisation : diffusion régulière de communication (ex : modules de sensibilisation, ...)
- Partenariat « la semaine de l'emploi et du handicap avec l'ADAPT » : diffusion de vidéos de sensibilisation, animation sur site avec une alternante en situation de handicap et son chien d'assistance ;

- Mise en place de structures ou actions spécifiques pour le personnel handicapé (aménagement du poste de travail (sur site et à domicile / télétravail), mobilier, financements réguliers de trajets en taxi.

En matière d'actions liées au handicap, plusieurs mesures sont appliquées pour prévenir les risques en matière de maintien dans l'emploi, de recrutement, intégration et de changement de regard.

Plan d'action maintien en emploi défini dans les accords handicap 2023-2025 :

- Information auprès des collaborateurs qui rencontrent des difficultés de santé sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques dont ils pourraient bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap ;
- Accompagnement des salariés souhaitant entamer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ; octroi de 3 jours d'autorisations d'absence rémunérées accordés aux salariés pour procéder aux démarches administratives nécessaires à la RQTH, ou au suivi médical lié au handicap ;
- Gestion pluridisciplinaire des situations individuelles et recherche de solutions (en lien avec l'ensemble des équipes RH et les services de santé au travail) ;
- Aide au financement de besoins de compensation du handicap dans un champ professionnel et personnel (ex : co-financement de prothèses auditives, ...) ;
- Aménagement des formations (internes ou externes) en fonction des contraintes liées au handicap de la personne ;
- Tous salarié ayant une RQTH peut bénéficier, d'un temps partiel avec maintien des cotisations sur l'assiette de l'assurance vieillesse à hauteur du salaire correspondant à son activité de temps complet.

Plan d'action recrutement et intégration de personnes en situation de handicap défini dans les accords handicap 2023-2025 :

- Accueil et formation de personnes en situation de handicap via des stages ou des contrats en alternance ;
- Participation aux actions de sourcing dédiées aux candidats en situation de handicap (forum virtuel, salon, cabinet spécialisé...) ;
- Communication externe pour attirer de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ;
- Sensibilisation / formation des équipes RH, recruteurs et managers aux principes de non-discrimination appliqués au handicap.

Plan d'action : changement de regard défini dans les accords handicap 2023-2025 :

En 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est concentrée sur des actions visant à améliorer la sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles et améliorer l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap.

Enfin, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a continué à soutenir le Secteur du Travail Protégé et Adapté tel que défini dans les accords handicap 2023-2025.

3.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, la politique Diversité, Équité & Inclusion est accompagnée par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs :

- Des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, telles que le sexisme ou le racisme ;
- Des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion et comment, au-delà des politiques mises en place, l'ensemble des collaborateurs sont acteurs de l'inclusion ;
- Des formations spécifiques pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement ;
- En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau Groupe et les DRH des entreprises.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur ses référents pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs :

- Le référent harcèlement RH : conformément à la loi en vigueur, son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaborateurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Le référent CSE est désigné au sein du CSE et intervient en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Quelques exemples dans ce domaine :

- Déploiement d'un nouveau module e-learning destiné à l'ensemble des collaborateurs qui permettra de comprendre en quoi consiste l'inclusion ;
- Formations à la non-discrimination auprès des recruteurs mise à disposition d'un e-learning "Comprendre la Diversité & l'Inclusion".

Des engagements ont également été pris en faveur de plusieurs populations spécifiques :

Soutien aux jeunes, issus des Quartiers Prioritaires de la Ville

- Accueil de nombreux jeunes stagiaires de 2nde et d'alternants issus des Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- Partenariat avec un réseau sportif local pour organiser des événements mêlant sport et recherche d'un emploi stage ou alternance : aide à la rédaction du CV, conseils pour les entretiens, proposition de stage, ...

L'inclusion des personnes LGBT+

- Organisation de plusieurs conférences et tables rondes pour aborder la prise en compte des diversités LGBT+ dans la société et en entreprise ;
- Diffusion d'un guide pour clarifier certaines définitions ou idées reçues et partager quelques bonnes pratiques ;
- Mise à disposition d'un quiz/sensidiag d'une dizaine de questions permettant aux collaborateurs de s'évaluer en quelques minutes et de tester leurs connaissances et leur sensibilité sur l'inclusion des personnes LGBT+.

l'intergénérationnel, source de richesse pour tous

- Déploiement d'une politique qui se structure autour d'accords entreprise et porte notamment sur le recrutement de jeunes de moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, conformément au droit français. Dans ce cadre, des dispositifs sont déployés pour permettre à des jeunes d'intégrer les métiers du groupe, et à des moins jeunes de pouvoir évoluer dans les mêmes conditions que les autres salariés, changer de travail et être accompagnés de manière pragmatique sur la retraite.

4. Attractivité et développement des compétences

4.1 Attractivité

Recrutement et marque employeur

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Les processus de recrutement de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Caisse d'Épargne et du Groupe BPCE.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur 3 piliers :

- placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations de recrutement ;
- valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées ;

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes renforce ses actions :

- Accentuer sa présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn)
- Poursuivre le développement des relations écoles sur son territoire ;
- Diversifier ses modes de recrutement et l'expérience candidat au travers de formats variés : recrutement via des assessments, organisation ou participation à des événements dédiés, jobdating, cooptation ;
- Des actions visant à faire connaître les métiers de la Banque (présence écoles, Welcome to the jungle, vidéos métiers)
- Une communication mettant en valeur des marqueurs forts tels que le sport, l'engagement collectif et les valeurs coopératives.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est présente sur plusieurs jobboards et médias spécialisés. L'objectif est de développer significativement sa notoriété et son image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels. Elle accueille chaque année plus de 150 alternants et en 2024, 164 jeunes de moins de 30 ans ont été intégrés en CDI.

Diversifier les recrutements :

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes ouvre ses recrutements à la diversité et à des profils aux parcours non bancaires. Ces recrutements sont réalisés sur la base des compétences comportementales et commerciales. Les profils retenus sont accompagnés dans le cadre d'un programme d'intégration de trois mois.

Intégration des nouveaux entrants

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur 3 ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)).

Elle s'engage à mettre en œuvre une démarche d'accueil et réalise des actions concrètes qui anticipent et accompagnent l'arrivée de tout nouveau salarié. Cette démarche est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- Un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, conserver un lien et lui diffuser de l'information sur son futur environnement (histoire du groupe, politiques RH ...) sous plusieurs formats fluides et ludiques ;
- À l'arrivée du collaborateur, un parcours d'intégration organisé autour de sessions d'accueil, de rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés, dont les étapes sont structurées ;
- Un parcours de formation est organisé après l'intégration, pour les nouveaux collaborateurs du réseau BDD. Celui-ci est de 1 ou 3 mois en fonction de l'expérience et formation des nouveaux entrants. Ce parcours s'organise autour des modules de formation, des renforcements de compétences avec les moniteurs et les immersions en agences ;
- Un suivi renforcé pendant les premiers mois, avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH.

Fidélisation des collaborateurs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes fait de la mobilité interne un levier pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents. Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne :

- Un site emploi pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs des entreprises du groupe ;
- La plateforme groupe qui synthétise les parcours carrière en cartographiant les passerelles entre les emplois et les compétences associées, à laquelle les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ont accès ; ces informations leur permettent de comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et de se projeter dans les évolutions et parcours possibles ;
- La plateforme groupe dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité : Mobilway.

La politique de formation active déployée par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, favorise l'apprentissage en continu au travers de son Campus CERA et est un vecteur de fidélisation important.

Dispositifs d'écoute des collaborateurs

Des dispositifs d'écoute récurrents sur des sujets structurants spécifiques sont utilisés pour réaliser des sondages ponctuels :

- Moments Clés collaborateurs : ce dispositif permet d'interroger les collaborateurs lors des principaux événements de leur parcours professionnel, générant la mise en place de plans d'actions spécifiques. A la CERA ont été déployés pour 2024 le moment clé intégration et 18-24 mois d'ancienneté. Ces enquêtes permettent l'amélioration continue des dispositifs d'intégration ;
- Feedbacks départs volontaires : ce dispositif d'interview permet de recueillir les raisons ayant poussé les collaborateurs au départ.

D'autres dispositifs d'écoute sont mis en place de manière ponctuelle sur des sujets spécifiques comme : le bilan de l'expérimentation du télétravail en agence, le parcours d'alternance, feedback intervention ostéopathe.

Dans tous les dispositifs, l'intégration de plusieurs questions ouvertes permettent d'être à l'écoute des préoccupations des collaborateurs et de susciter davantage de propositions spontanées pour identifier les leviers d'accélération des transformations nécessaires.

Dans le cadre du nouveau plan stratégique RH, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes veut incarner un modèle humain et une culture sources d'engagement, de confiance et de performance. L'un des chantiers phares est le déploiement de Great Place To Work afin de mesurer la perception interne du modèle d'entreprise à partir de l'évaluation de cinq piliers managériaux : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité.

Des collaborateurs ambassadeurs

Les collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sont régulièrement sollicités pour prendre la parole sur les réseaux sociaux : promotion des métiers, partage des coulisses de leurs métiers et valorisation d'un engagement.

Les collaborateurs peuvent également être parties prenantes de l'activité recrutement, en :

- Participant aux actions de promotion des métiers auprès des écoles cibles ;
- Cooptant des candidats pour des offres d'emploi au sein de l'entreprise.

Permettre aux collaborateurs d'être ambassadeur ou coopteur est aussi un levier fort d'engagement.

4.2 Développement des compétences

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'investit dans la professionnalisation et l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'attache aussi à développer ses potentiels pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes suit la politique de développement des compétences du Groupe BPCE, qui s'inscrit dans un contexte évolutif des métiers et de forte concurrence, avec la conviction que le développement des compétences techniques et relationnelles est un levier essentiel de la réussite individuelle et collective.

Cette politique s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) de juillet 2022 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise conclus au sein du groupe dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser à l'Impact ;
- Développer une culture positive de l'IA.

Les orientations de la formation de l'année 2024 s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques de la banque et du Groupe. Elles ont pour objectif le développement de nos territoires, de nos clients et de notre entreprise dans un environnement en profonde transformation. Les 5 ambitions portent sur la conquête et la mise en valeur de notre modèle coopératif et responsable. Ces ambitions sont accompagnées d'un plan de développement des compétences important afin d'atteindre les objectifs fixés.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose une dizaine de formations certifiantes ou diplômantes pour garantir un haut niveau de formation et accompagner l'employabilité des collaborateurs. Le plan de développement des compétences représente un budget de plus de 3 millions d'euros investis dans la formation et un volume de 20 000 jours-hommes. La part de la formation représente 8% de la Masse Salariale ce qui témoigne de l'importance de l'investissement dans la formation.

L'identification des compétences à venir repose sur un certain nombre d'études, comme :

- Les études réalisées annuellement par les Observatoires des métiers des qualifications, qui offrent une vision éclairée des évolutions en cours ou à venir et des impacts de ces changements auprès des organisations, de l'emploi et des compétences ;
- Des études spécifiques sur le périmètre Caisse d'Épargne (en 2023 "Quels leviers pour attirer et fidéliser les salariés du secteur bancaire, dans un environnement évolutif ?") ;
- Des études interbranches entre les branches banque et mutualistes (étude en cours en 2024 sur les enjeux de l'IA générative au sein du secteur bancaire).

Intégration des jeunes avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Campus BPCE

Afin d'accompagner la politique volontariste et ambitieuse du groupe en matière de développement des compétences, le CFA du Campus BPCE a été créé en 2020 afin d'accompagner, former et fidéliser les étudiants en leur proposant des cursus adaptés. Le CFA du Campus BPCE propose en partenariat avec l'École Supérieure de la Banque (ESB) 2 certifications de niveau bac +3 : la Licence Professionnelle de Banque (LPB) et le Bachelor Banque Assurance (BBA) qui préparent au métier de Conseiller Clientèle Particuliers.

En 2024, 15 alternants de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes suivent les parcours proposés par le Campus BPCE.

Mobilité professionnelle et transformation des métiers

Pour faciliter et accompagner l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'appuie sur :

- Des outils développés au niveau du groupe : plateformes digitales et bourses de l'emploi pour découvrir les métiers et identifier des opportunités ; ateliers ou accompagnement individualisés pour construire les projets professionnels et se préparer aux entretiens ; programmes de formation continue pour développer les compétences des collaborateurs et ainsi renforcer leur employabilité ;
- Des programmes de formation ou des formations certifiantes.

Pour accompagner la transformation des métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier, par exemple :

- Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux : sur la base d'un référentiel de compétences et de performance, le conseiller peut identifier ses points de progrès avec son manager et, après un diagnostic de compétence, construire avec lui son parcours personnalisé ;
- Dans le cadre du programme stratégique 'Valoriser les Services bancaires', un nouveau référentiel Métier Compétences a été établi et une offre de formation, classée par compétences, intègre les nouvelles expertises métiers ; l'offre de formation sur la conduite du changement a été renforcée, pour accompagner les collaborateurs passant d'un métier de support à la clientèle en back office à un support plus en contact avec celle-ci (Middle office).

Sensibilisation à l'Impact

Le Campus Impact, dédié aux enjeux ESG, sera disponible en 2025 auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe BPCE. L'objectif est de sensibiliser et acculturer tous les collaborateurs aux enjeux ESG, mais aussi d'engager la transformation de chaque métier grâce à des dispositifs de formation ciblés.

Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps.

Au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils Data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés auprès des collaborateurs concernés ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs.

5. Indicateurs chiffrés

5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés	31/12/2024	
	Nombre	%
Masculin	1362	42,47
Féminin	1845	57,53
TOTAL SALARIES	3207	100

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents	1 748	1 265	3 013
Nombre de salariés temporaires	97	97	194
Nombre de salariés à temps plein	1 358	1 211	2 569
Nombre de salariés à temps partiel	487	151	638

Embauches, taux de sortie / taux de rotation (turnover) (hors mobilités internes groupe)

	31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL
NOMBRE D'EMBAUCHES	257	23	280

En 2024, le taux de sortie (nombre de sorties hors mobilités internes groupe / effectif au 31/12/2023) s'est élevé à 9,39 % et le taux de rotation (turnover = entrées + sorties / 2 / effectif au 31/12/2023) à 8,93 %. (Hors mobilités internes groupe)

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2024	
	Nombre de salariés	%
< 30 ans	660	20,58
>= 30 et < 50 ans	1 590	49,58
>= 50 ans	957	29,84
Non reporté		
Total Salariés	3 207	100

5.2 Santé et sécurité

	31/12/2024
Nombre de décès dus à des accidents du travail ou des maladies professionnelles	0
Nombre d'accidents du travail sur la période	36
Taux d'accidents du travail (en %)	6,77%
Taux de gravité des accidents de travail (en %)	0,35%
Taux de fréquence d'accidents de travail et de trajet (en %)	6,58%
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	1 850
Taux d'absentéisme maladie (en %)	4,16%

05

Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal

- 1. Soutenir le développement durable des territoires
- 2. Amplifier nos actions grâce au mécénat
- 3. Être exemplaire en achetant responsable

V. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Caisses d'Épargne. Partenaire incontournable des entreprises, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met l'épargne locale et ses résultats au service de son territoire (Rhône, Ain, Isère, Savoie, Haute-Savoie), soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne le développement de la pluralité des acteurs qui forment l'économie locale de son territoire. Elle s'engage à leurs côtés et répond à leurs besoins d'investissements, notamment pour accompagner leur transition environnementale. Les Chargé(e)s d'affaires (PME, ETI, Grandes Entreprises) et l'implantation de ses Centres d'affaires lui permettent ainsi de contribuer aux multiples enjeux économiques et sociaux du territoire en :

- Accompagnant les PME, ETI et entreprises innovantes via des solutions de financement pour le cycle d'exploitation, l'innovation, la transmission ou la croissance externe des entreprises ;
- Affirmant leur logique de proximité et de responsabilité avec des solutions de financement adaptées aux enjeux de leurs clients, notamment en matière de transition écologique, énergétique et sociale ;
- Intensifiant leur relation avec les dirigeants par des opérations d'optimisation du haut de bilan, *Private Equity*, cession, transmission ou en répondant à leurs besoins d'accompagnement sur des sujets variés (retraite, politique ESG et ingénierie sociale). La Caisse d'Épargne Rhône Alpes mène un dialogue ESG avec ses clients entreprises pour appuyer leur démarche de transformation sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En tant qu'investisseur sociétal, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient depuis sa création les acteurs locaux qui innovent et trouvent des solutions pour répondre aux fragilités territoriales. Elle développe de nouveaux partenariats pour promouvoir les innovations sociétales, depuis l'incubation jusqu'à l'essaimage.

En 2024, 752 millions d'euros de financements ont été accordés aux TPE / PME et ETI. L'encours de crédit sur les TPE / PME et ETI s'élève à 3.8 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes accompagne aussi les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales en offrant des solutions financières adaptées et un soutien personnalisé. Avec des encours de crédits dépassant 4 milliards d'euros et des encours d'épargne atteignant 3.2 milliards d'euros, nous facilitons la création d'entreprise, la gestion quotidienne et le financement de projets d'investissement, tout en s'appuyant sur une connaissance approfondie du tissu économique local. En collaborant avec des institutions et organisations locales, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes favorise l'innovation et le développement entrepreneurial sur son territoire.

Ainsi, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes se positionne comme un acteur clé du développement économique et sociétal de son territoire avec une volonté affirmée de tracer et qualifier la production de crédit pour assurer la transition énergétique de notre région, en promouvant des pratiques responsables et durables.

Enfin, banque référente de l'épargne de ses clients réinvestie dans des projets locaux, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes communique auprès de ses clients sur l'utilisation de leur épargne, répondant à sa promesse client d'épargne durable.

1.2 Accompagner les différentes structures de l'Économie Sociale et Solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a un impact social et environnemental positif sur l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, soin, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, bien être et sport.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est un partenaire bancaire de premier plan des entreprises à impact social et/ou environnemental de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle compte parmi ses clients des associations, fondations, mutuelles et

coopératives accompagnées par des chargés d'affaires dédiés – experts des spécificités de ces acteurs. En 2024, les financements accordés au secteur de l'ESS se sont élevés à 55 millions d'euros⁷.

En donnant accès à l'ensemble des produits et solutions bancaires et en apportant un conseil à valeur ajoutée, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose une gamme complète sur tous les univers de besoins. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, dont l'ADN est tourné en faveur de l'innovation sociale avec l'engagement d'être utile au développement et aux enjeux de transitions, garantit un accompagnement cohérent au sein de son territoire et crée des synergies qui s'inscrivent dans la durée :

- En accompagnant avec une agence dédiée au secteur de la santé l'ensemble des acteurs sanitaires et médico-sociaux toutes formes juridiques : secteur hospitalier et gestionnaires de cliniques, domaine du handicap, de l'aide à domicile, des laboratoires et des maisons de retraite
- En s'impliquant auprès de l'enseignement privé avec notamment la création d'une agence économie de la connaissance ouverte en 2024 ;
- En appuyant les entreprises sociales innovantes pour favoriser l'impact social et environnemental de l'économie (par exemple, développement de services de collecte de biodéchets, de recyclage de déchets électriques et électroniques) ou en soutenant l'insertion sociale par le travail.

1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales

Les Caisses d'Épargne, principal financeur privé du secteur public français, sont un partenaire référent des territoires. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes offre aux collectivités locales une gamme complète de solutions de financement et de services pour les accompagner dans la transformation de leurs territoires. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient les collectivités locales via :

- L'accompagnement des structures public/privé (EPL), entités de plus en plus plébiscitées par les territoires pour la mise en œuvre de projets structurants et le déploiement de partenariats emblématiques comme la Fédération des EPL (Entreprises Publiques Locales) et Territoires & Industrie ;
- L'aide à la recherche de subventions ;
- La commercialisation d'enveloppes bonifiées BEI (Banque Européenne d'Investissement) axées sur : l'eau et assainissement, l'efficacité énergétique et la mobilité durable, la rénovation ou l'extension d'infrastructures sportives existantes ;
- Des propositions de financements dédiées afin de valoriser leur engagement environnemental ou social (ex. Prêt à Impact).

En 2024, les financements accordés par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au secteur public ont été de 302 millions d'euros⁸ en prêt moyen long terme.

1.4 Agir aux côtés des opérateurs du logement social et leurs bénéficiaires

Premier partenaire bancaire privé du logement social et très fréquemment présent au capital des bailleurs comme dans leurs conseils d'administration, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes poursuit son implication historique au service de l'intérêt général. Elle accompagne les acteurs du logement social dans leurs besoins, en soutenant notamment : le programme de décarbonation de leur parc, ainsi que leur programme de production de logements, notamment intermédiaires et l'accession sociale à la propriété sous toute ses formes

- La mise en place du Prêt Logement Intermédiaire ;
- La promotion de la démarche Green au travers de partenariats emblématiques, comme Delphis (Pôle d'innovation dédié à l'habitat social) et l'organisation de la 2^e édition des trophées de la Sobriété avec la Fédération des ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat)

En 2024, les financements accordés par la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au logement social se sont élevés à 141 millions d'euros⁹.

⁷ Source : Groupe BPCE

⁸ Source : Groupe BPCE

⁹ Source : Groupe BPCE

1.5 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes assure un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de son territoire (Rhône, Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie) et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins dans tout le territoire, en contribuant au développement du tissu d'entreprises qui innove dans le secteur de la santé et en accompagnant les acteurs de la santé.

Depuis plusieurs années, l'Agence Santé de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes se positionne comme un partenaire de confiance pour les acteurs de la santé, notamment les hôpitaux, cliniques et associations. Elle finance des projets essentiels, tels que la création et la réhabilitation de maisons de retraite, la construction de maisons d'accueil spécialisées, ainsi que l'extension et la modernisation d'hôpitaux et de cliniques, améliorant ainsi les conditions d'accueil et de soins des patients. Elle accompagne également le financement d'équipements médicaux, tels que des scanners et des IRM, qui améliorent la précision des diagnostics et l'efficacité des traitements. En soutenant ces initiatives, elle contribue activement à la qualité des soins, réaffirmant son engagement envers le "mieux soigner" pour tous les citoyens de son territoire.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation :

- Un nouvel espace affinitaire a été développé dans le portail commercial de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour permettre aux professionnels de santé d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;
- Afin d'accompagner les étudiants en médecine, Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 3^e année consécutive son partenariat avec l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) et propose le Pass Future Installation qui permet d'assurer une continuité d'accompagnement entre la vie étudiante et le passage dans l'exercice libéral des jeunes diplômés ;
- Engagée auprès de l'ensemble des acteurs de la Silver économie, Caisse d'Épargne a renouvelé pour la 8^{ème} année consécutive son partenariat avec France Silver économie ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose :
 - Un prêt dédié aux professionnels de la santé (adossé à la Banque Européenne d'Investissement permettant de bénéficier d'un taux préférentiel),
 - Un partenariat avec Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient également les entreprises de santé, les marchés de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, biotech, medtech...) dans leur installation et leur croissance. Elle améliore l'accès aux soins en stimulant le développement d'entreprises innovantes issues de la Health Tech (Biotech, Medtech et acteurs de la e-santé) et en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (Néo Business).

Dans cette dynamique, la Communauté Santé de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes a été lancée fin 2024. Composée d'une cinquantaine d'experts, cette communauté vise à catalyser des synergies entre tous les acteurs de la santé sur son territoire, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'industriels, de start-up de la medtech ou de centres de recherche ou des professions libérales de santé. L'objectif est de tisser des liens solides et d'apporter des solutions concrètes aux enjeux spécifiques de chacun. En renforçant les collaborations et en intégrant les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes se positionne comme un acteur clé pour anticiper les défis sanitaires et médico-sociaux à venir, tout en œuvrant pour un meilleur accès aux soins. C'est un pas de plus dans notre démarche de responsabilité sociétale.

1.6 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des fédérations et des clubs, apportant son soutien au mouvement sportif et favorisant la promotion du sport professionnel et amateur. Très investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement en tant que Banque du Sport et Banque de la Santé.

Avec le dispositif Entreprendre 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est mobilisée pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 bénéficient aux entreprises, notamment aux TPE-PME et aux structures de l'ESS, en leur permettant de prendre part aux appels d'offres lancés dans les secteurs d'activités liés à la construction des infrastructures et à l'organisation de l'événement.

Forte de la dynamique des Jeux de Paris 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes continue de s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- Contribuant activement à la structuration de l'économie du sport, en soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- Contribuant à un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion (cf. Pacte Utile) ;
- Poursuivant et développant le soutien des athlètes en les accompagnant dans leur formation, leur carrière et leur reconversion. L'entreprise a soutenu 6 athlètes qui reflètent la diversité de notre territoire :
 - ✓ Annouck Curzillat et sa guide Julie Marano (para triathlon)
 - ✓ Timothé Ivaldi (para tennis de table)
 - ✓ Rayan Helal (cyclisme sur piste)
 - ✓ Victoire Andrier (escalade de vitesse)
 - ✓ Susannah Duncan (aviron)
- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité (dossards offerts tout au long de l'année pour participer à des courses locales sur tous nos départements)
- Dédiant un premier fonds aux entreprises innovantes du sport : Sport & Performance Capital, créé et géré par Seventure Partners (affilié de Natixis Investment Managers) avec l'appui des Caisses d'Épargne.

En tant que banque coopérative, engagée sur ses territoires, la Caisse d'épargne Rhône Alpes mène une politique active de partenariats et s'engage aux côtés des clubs sportifs emblématiques locaux : l'Olympique Lyonnais, le LOU Rugby, dans le Rhône, l'US Oyonnax Rugby, la JL Bourg Basket dans l'Ain, le FC Grenoble, le GF 38, les Brûleurs de Loup Grenoble en Isère, le Chambéry Savoie Mont-Blanc Handball en Savoie, et le club de Hockey de Chamonix « Les Pionniers » en Haute-Savoie. ...

Elle est également partenaire majeur de la Fédération Française de Ski et des Equipes de France de ski et de snowboard depuis 28 ans,

2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

Créées par des philanthropes, les Caisses d'Épargne œuvrent depuis leur origine en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Dans le prolongement de cet engagement historique, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région Rhône Alpes : en 2024, le mécénat a représenté **3.98 millions d'euros**, dont environ 2.3 M€ via sa Fondation d'entreprise Caisse d'Épargne Rhône Alpes. Ainsi, sur l'année, ce sont 216 projets de proximité qui ont été soutenus, dont 137 via la Fondation d'entreprise, principalement dans le domaine de la jeunesse, de la solidarité et du sport.

Cette stratégie philanthropique se veut adaptée aux besoins du territoire ; elle est définie par les instances dirigeantes de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes associe ses parties prenantes aux partenariats qu'elle noue avec des structures d'intérêt général : associations, fondations, organismes d'intérêt publics, universités, etc. Par ailleurs, les administrateurs, collaborateurs et des experts locaux participent aux étapes de sélection, d'accompagnement et d'évaluation des projets. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met ainsi en œuvre une stratégie de philanthropie adaptée aux besoins de son territoire. Pour ce faire, elle s'appuie sur un travail de co-construction et de dialogue avec les acteurs de l'ESS : France active, CRESS, Ronalpia, Fondation Innovation Sociale, Centsept...).

La Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes intervient dans les domaines suivants :

- Les publics fragiles, au travers d'actions sociales et entrepreneuriales
- L'environnement et plus particulièrement sur la ressource en eau

Dans le domaine social, en avril 2024, la Fondation Caisse d'Épargne Rhône Alpes a lancé un l'appel à projet « #PlusProchePlusUtile avec les jeunes ». 12 projets ont ainsi pu bénéficier de son accompagnement avec une dotation de plus de 120 000 € en faveur de l'inclusion sociale par le sport pour aider ou soutenir les jeunes de 12 à 26 ans.

Au travers de ses actions de mécénat, la Caisse d'épargne Rhône Alpes soutient également de nombreuses manifestations culturelles et sportives sur son territoire. En effet, à travers ses actions de mécénat, elle participe au rayonnement culturel et à l'attractivité économique de sa Région et en conséquence au bien-être et à la fierté des rhônalpins.

En 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes a poursuivi son engagement auprès du Musée des Beaux-arts de Lyon et du musée de Grenoble, de la Maison de la Danse de Lyon et la salle de spectacle MC2 à Grenoble, ou encore le fonds de dotation Glenat. Elle a soutenu de nombreuses manifestations culturelles, économiques ou sportives telles que les Journées de l'Économie, le Festival d'Ambronay, ou la Ligue du Sport Adapté Auvergne Rhône Alpes.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes soutient aussi le fonds de dotation du réseau Caisse d'Épargne constitué par la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne. Il a pour objet d'encourager et de soutenir des actions d'intérêt général visant à lutter contre l'exclusion et la précarité, notamment bancaire et financière, et des actions et programmes d'aide à vocation solidaire. Il est également aux côtés de l'association Finances et Pédagogie, qui déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent et d'autres grandes structures, comme la Fondation Belem reconnue d'utilité publique, qui a pour projet de promouvoir le passé maritime de la France et de conserver dans le patrimoine national le dernier grand voilier français du XIXe siècle, classé monument historique depuis 1984. Enfin, il est doté d'un fonds de 200 000 euros intervenant rapidement en cas de catastrophes naturelles. La fondation Belem a été créée par les Caisses d'épargne en mars 1980 après le rachat du trois-mâts Belem, pour permettre au navire de continuer à naviguer (www.fondationbelem.com).

3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs. C'est l'un des engagements pris dans le cadre de sa Politique Achats Responsables du Groupe BPCE

A travers son modèle coopératif, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes contribue au dynamisme et à la collaboration au sein de son territoire en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part de ces fournisseurs (TPE/PME) au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est de 41 %¹⁰. Les établissements du groupe sont très impliqués dans la vie locale et contribuent au développement de ces fournisseurs souvent fragiles.

Dans le prolongement de la charte et adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Treize entreprises du Groupe BPCE sont historiquement engagées dans la démarche de progrès continue en Achats Responsables induite par le Label. BPCE Achats & Services, labélisée en 2024, vise à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble de ses entreprises à travers la mise en place d'une démarche de labélisation RFAR Groupe BPCE.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est vue décerner le label Relations Fournisseur Responsables. Ce label est attribué pour trois ans ; un audit annuel est réalisé pour vérifier que les bonnes pratiques responsables vis-à-vis des fournisseurs (éthique, respect des intérêts fournisseurs, intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans les procédures achats, qualité des relations fournisseurs...) sont effectivement mises en œuvre de façon permanente par les entreprises labellisées.

En 2024, BPCE Achats & Services a mis en place un dispositif d'enquêtes d'écoute de la voix des fournisseurs, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs sur la relation.

Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie la politique Achats Responsables BPCE¹¹ qui s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du groupe, dans laquelle la filière achats joue un rôle essentiel. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

La RSE est intégrée :

- Dans le processus achats, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables ;
- Dans les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les prises de décision. Depuis 2022, 100 % des catégories d'achats sont couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques. Une méthode de prise en compte du coût de possession, qui permet d'appréhender les coûts d'acquisition, utilisation et fin de vie est en cours de déploiement au sein de la filière achats ;

¹⁰ Ce taux est calculé en rapportant le montant de dépenses réalisées la Banque Populaire avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

¹¹ <https://www.groupebpce.com/fournisseurs/>

- Dans des clauses contractuelles spécifiques, visant à faire respecter par les sous-traitants les réglementations relatives aux libertés et droits fondamentaux, santé et sécurité des personnes, aux réglementations sociales, du travail ou environnementales. Le fournisseur doit en justifier sur simple demande ;
- Dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats, pour chacune des 142 catégories d'achat ;
- Dans la professionnalisation de la filière achats, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, une formation de sensibilisation aux achats inclusifs a été dispensée à des binômes Achats / Métiers au sein des entreprises du groupe afin d'accroître le recours au Marché de l'inclusion ;
- Dans la rémunération variable des acheteurs, une partie de la rémunération reposant sur le respect de la procédure générale d'achats qui intègre les critères RSE et la démarche déontologique ;
- Dans le développement des dépenses auprès des fournisseurs du marché de l'inclusion (référencement de prestataires inclusifs, mise en place d'un module de formation spécifique, etc.).

Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte des entités du groupe, dont la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de suivi des délais de paiement auprès des entreprises du groupe ainsi qu'un "Livre blanc sur les délais de paiement".

Ce dispositif a pour but de :

- Suivre trimestriellement les délais de paiement des entreprises du groupe ;
- Rappeler le contexte réglementaire de la loi de la modernisation de l'économie, avec réglementation des délais de paiement interentreprises, le plafonnement des délais de paiement fixé par les articles L441-10 et suivants du code de commerce ;
- De suivre l'objectif des 28 jours défini pour le groupe ;
- De partager les bonnes pratiques en termes de délais de paiement.

Un tableau de bord dédié permet de communiquer trimestriellement à l'ensemble des dirigeants, notamment lors du Comité des risques fournisseurs Groupe trimestriel.

Indicateurs de suivi

Indicateur	2024	2023
Part du montant des achats réalisés avec des PME (en %)	41	35
Part du montant des achats réalisés avec des ETI (en %)	35	41
Achats réalisés en local (en %)	62	63
Délai moyen de paiement d'une facture (en nombre de jours)	29	29
Paiements alignés avec les délais de paiement standard (en %)	72.40	74.35

06 Être une banque inclusive qui protège

- 1. La satisfaction client au cœur de nos priorités
- 2. Une offre inclusive
- 3. La protection du client et du sociétaire

VI. Être une banque inclusive qui protège

Pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Caisse d'Épargne Rhône Alpes d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »). Parmi les douze principes qu'il énumère, il est notamment de sa responsabilité sociale de :

- Garantir un traitement équitable des clients (Principe 2) ;
- Protéger les intérêts du client et du sociétaire (Principe 3) ;
- Communiquer en toute transparence (Principe 4) ;
- Contribuer à une économie de marché humainement responsable (Principe 9) ;
- Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous (Principe 10).

1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

1.1 Mesure de la satisfaction client

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients sur l'ensemble de ses marchés :

- La satisfaction client est calculée en temps réel, entraînant un déploiement plus rapide des actions d'amélioration, que ce soit sur l'expérience mobile ou la relation avec l'agence et le conseiller ;
- Ces dispositifs permettent d'interroger 100 % des clients une fois par an et à chaque fois qu'ils ont un contact avec leur conseiller.

A la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, des animateurs partagent les bonnes pratiques aux agences afin d'améliorer leur joignabilité et d'intensifier leur proactivité.

Sur la période 2021-2024, le « net promoteur score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, a progressé régulièrement pour la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. A fin 2024, le pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif était de de 94%.

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes sur les fondamentaux de la satisfaction client : renforcement de la qualité de service, forte réactivité aux demandes, continuité de la relation et proactivité.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes déploie depuis trois ans le dispositif national « agence en or » qui vise à récompenser les agences ayant de plus de 50% de promoteurs. D'autre part, tous les avis Google des agences sont traités

1.2 Gestion des réclamations

Analyse et exploitation des réclamations

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction.

Voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité, est l'interlocuteur privilégié du client ;
- Le service relation clientèle de la banque ou de la filiale, peut être sollicité ;
- Le médiateur, personnalité indépendante, peut être saisi lorsque aucune solution n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse.

Information du client sur les voies de recours

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe : [https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation -et-mediation](https://www.caisse-epargne.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation) ;
- Sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

Pilotage du traitement des réclamations

Le pilotage concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle.

Parmi les motifs de réclamation, sont notamment suivis des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni.

En 2024, **68.59 %** des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de **10.7 jours**. Les natures des réclamations étaient les suivantes :

- Fraude Escroquerie 30.49 %
- Clôture produit ou service 13.84%
- Comportement avec clientèle 11.54 %
- Info conseil 8.77 %
- Fonctionnement produit service 8.35 %

2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

2.1 Protéger les clients fragiles

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires (banque au quotidien, financement, assurance, etc.). Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

En 2024, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes comptait **4.2%** de clients détectés fragiles selon les critères réglementaires établis.

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. L'Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantissant l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte. Au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, **24,3%** des clients détectés fragiles en sont équipés, soit environ 10 000 clients.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

Par ailleurs, il est désormais possible d'accompagner les clients en situation de fragilité financière vers une gestion plus saine de leur compte, en les aidant à se désensibiliser progressivement à l'usage de leur autorisation de découvert permanent. En effet, depuis mars 2021, il est possible de proposer aux clients en situation débitrice et fonctionnant avec un décalage de trésorerie, la mise en place d'un découvert négocié dégressif à un taux avantageux (autour de 5%), qu'ils remboursent par petites mensualités jusqu'à extinction. Cette solution permet de rendre éligible l'offre OCF à un plus grand nombre de clients, notamment ceux dépendants de leur autorisation de découvert permanent qui ne seraient pas éligibles à l'OCF ou seraient réticents à sa mise en place. En effet, l'offre OCF est incompatible avec une autorisation de découvert permanent à laquelle il faut renoncer préalablement à la mise en place de l'OCF.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes met à disposition sur son site internet les détails de l'offre spécifique à la clientèle fragile, ainsi qu'un espace pour les clients rencontrant des difficultés financières présentant l'ensemble du dispositif d'accompagnement dédié : <https://www.caisse-epargne.fr/clientele-fragile/>.

En complément, un programme relationnel est mis en place pour l'ensemble des clients en inclusion bancaire (clients fragiles, en risque de surendettement et droits en compte), mettant à disposition des conseils, des bonnes pratiques et de l'information sur la gestion budgétaire via une e-newsletter « Les Clés de votre Budget » et des bannières digitales dans leurs espaces connectés.

Agir en prévention du surendettement

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFCEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Depuis 2021, la méthode d'identification du risque de surendettement a été élargie aux clients particuliers et aux entrepreneurs individuels. L'objectif étant de ne plus se limiter aux seuls détenteurs de crédits, mais de viser un public plus large pour être plus efficace en matière de prévention.

Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

Développer l'éducation financière

Depuis sa création en 1957, l'association Finance & Pédagogie, soutenue par les Caisses d'Épargne, déploie sur tout le territoire des programmes éducatifs sur les questions d'argent. Les publics cibles sont composés de jeunes et d'acteurs des milieux scolaires et universitaires, de personnes en situation de fragilité économique et financière, et de professionnels de l'action sociale, associatifs (bénévoles ou salariés).

Les formations aident ces publics à maîtriser leur budget au quotidien et à accompagner les projets de vie ou des moments cruciaux en matière de gestion financière (reconversion, passage à la retraite etc.). Elle apporte également des réponses sur les transformations du rapport à l'argent liées aux nouveaux modes de vie I (digital, aidants, consommation durable...).

En 2024, au sein de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, l'équipe de Finances & Pédagogie a effectué 312 interventions, ce qui représente 857 heures auprès de 5572 participants.

Pour en savoir plus : <https://www.finances-pedagogie.fr/les-formations>

2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes, avec son association « Parcours confiance », propose différentes offres de microcrédit personnel permettant aux personnes exclues du système bancaire d'être accompagnées dans leurs projets et dans la gestion de leur budget. Le microcrédit Parcours Confiance a vocation à financer des personnes qui rencontrent des difficultés financières, en accompagnent des personnes en recherche d'emploi ou confrontées à un accident de la vie, et dont les ressources ne leur permettent pas d'accéder au crédit bancaire classique.

En complément, les Caisses d'Épargne ont pour ambition de développer une offre de produits et services inclusifs en direction de leurs clients fragilisés. Grâce à l'offre Caremakers lancée en 2017 par Renault, l'Action Tank Entreprise & Pauvreté, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et l'Adie, des personnes en difficulté ont pu accéder à un véhicule neuf grâce à une location avec option d'achat financée par un microcrédit.

En 2024, le nombre de microcrédits accordés Caisse d'Épargne Rhône Alpes à des clients particuliers s'est élevé à 1 million d'euros soit 220 dossiers. Le nombre de microcrédits accordés à des clients professionnels s'est élevé à 110 000 € soit 11 dossiers.

2.3 Sécuriser l'offre bancaire des personnes protégées

Les majeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique ou sociale décidée par un juge des tutelles, impliquent selon leur degré d'autonomie les banques dans la gestion de leurs comptes et de leur patrimoine, en liaison avec leur représentant légal. Les Caisses d'Épargne, leader sur le marché des Personnes Protégées, sous tutelle, curatelle et en habitation familiale en France, proposent des offres répondant à leurs besoins spécifiques.

Ainsi, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes favorise l'autonomie des personnes protégées en leur donnant par exemple accès aux cartes bancaires de paiement équipées du dispositif « sans contact », ou à la consultation de compte via une Banque à distance adaptée. Le représentant légal du client, qu'il soit un professionnel ou un membre de la famille, dispose également d'une gamme de services aidant à la gestion de ses comptes. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes compte, pour les accompagner, sur des experts dédiés à cette clientèle.

2.4 Garantir l'accessibilité des offres

Des agences proches et accessibles

Les Caisses d'Épargne font du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clefs de leur réussite. La Caisse d'Épargne Rhône Alpes reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2024, la Caisse d'Épargne comptait, ainsi 56 agences¹² en zones rurales et 10 agences¹³ en quartiers prioritaires de la politique de la ville¹⁴.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes contribue aussi à l'accès aux services bancaires sur l'ensemble de son territoire en investissant massivement dans le développement de nouveaux modes de distribution pour permettre aux clients de « consommer » leur banque sans se déplacer : agence en ligne, vente à distance, vente en ligne, signature électronique, développement de sites Internet spécifiques... ou nouvelles fonctionnalités sur les sites existants (simulateurs, fiches produits...).

Le smartphone étant devenu un outil plébiscité par ses clients, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a su mettre en place diverses applications mobiles leur permettant une gestion facilitée et très accessible de leurs opérations bancaires quotidiennes.

L'application BANXO leur permet ainsi d'accéder à leurs comptes, à leurs opérations, à leurs contrats, à leur tableau de bord, aux crédits, aux assurances, aux cartes bancaires (blocage temporaire de carte bancaire), aux virements, aux prélèvements, à leur RIB et IBAN, aux e-documents et à la prise de rendez-vous. Les clients peuvent aussi retrouver des informations utiles telles que la localisation des agences et des distributeurs.

L'application BANXO évolue sans cesse pour intégrer de nouveaux services tels que l'authentification par empreinte digitale, la modification du code confidentiel, la recherche d'une opération bancaire, l'envoi d'un RIB au format PDF, la prise de rendez-vous... D'autres évolutions ont été réalisées, comme relever immédiatement un plafond de carte ou bloquer un prélèvement.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes met également en œuvre les solutions du Groupe BCPE, comme par exemple l'outil WERO (système de paiement via un numéro de mobile) qui est accessible via l'application BANXO) ou encore « Secur'pass », une solution d'authentification forte pour les opérations sensibles (virements externes, ajout de bénéficiaires, etc...)

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'attache à rendre ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées : à ce jour, 91.5 % des agences remplissent cette obligation.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes déploie aussi des solutions tant pour les clients en situation de handicap moteur (installation d'ascenseurs ou d'élévateurs, largeur des couloirs et des passages de portes, rampes d'accès...) que ceux en situation de handicap visuel et auditif (bandes d'éveil et de guidage au sol dans ses agences, prises casques et touches en braille sur ses DAB/GAB, sites Internet conformes à l'Initiative pour l'Accessibilité du Web, production de relevés de compte en braille.

¹² Source : BPCE

¹³ Source : BPCE

¹⁴ Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis par la loi 2014-73 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Les zones concernées sont définies sur la base d'un critère unique de niveau de revenus des habitants, déterminant 1300 quartiers prioritaires. La liste est établie par les décrets 2014-1750 et 2014-1751, du 30 décembre 2014, respectivement pour la métropole et les DOM-TOM. Les délimitations sont consultables sur le géoportail.gouv.fr.

La Caisse d'épargne Rhône Alpes a déployé le service ACCEO qui permet aux clients, ou aux futurs clients, sourds ou malentendants, de téléphoner gratuitement à leur conseiller Caisse d'épargne via un interprète spécialisé.

L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, un double objectif a été fixé pour 2025 au niveau du Groupe BPCE :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer à *minima* une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

3.1 Garantir une offre transparente

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

Ainsi, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes met en œuvre des actions concrètes pour garantir la conformité et la transparence de ses offres. Un Comité Nouveaux Produits et Processus valide tous les nouveaux produits et processus, assurant ainsi qu'ils répondent aux exigences réglementaires et aux attentes des clients.

Parallèlement, un dispositif de Surveillance Produits permet de s'assurer du respect des préconisations de vente pour les produits validés, garantissant ainsi une mise en marché éthique et responsable. Il permet aussi d'assurer un suivi permanent de la commercialisation des produits distribués par la CERA.

De plus, tous les supports commerciaux sont validés selon un guide élaboré par le Groupe BPCE.

L'ensemble des collaborateurs commercialisant les différents produits en CERA participent à l'ensemble des sessions de formations réglementaires obligatoires afin d'être sensibilisés aux meilleures pratiques en matière de commercialisation.

Enfin, des contrôles permanents sont réalisés pour vérifier le respect des diligences, et en cas de non-conformité, des plans d'action sont mis en place, garantissant ainsi un engagement constant envers la protection des intérêts de la clientèle.

3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de Données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent une stricte utilisation des données personnelles aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de Capitaux et le financement du Terrorisme.

De même, la prospection commerciale est strictement encadrée. Le recueil du consentement à des fins de prospection commerciales s'est fortement développé par :

- La mise en conformité en 2021 de la politique Cookie au regard des lignes directrices publiées par la CNIL (information complète rendue accessible sur les sites web et App...);
- La mise en œuvre du consentement des clients pour des sollicitations commerciales s'appuyant sur des données de paiement et sur l'exploitation d'informations issues du diagnostic de performance énergétique et de certaines données de l'avis d'imposition ;
- Le développement d'un centre de consentement qui regroupe toutes les autorisations données par les clients sur les cookies, la prospection commerciale et les traitements spécifiques nécessitant un accord préalable.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2024, 97.32 % des collaborateurs de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes ont suivi une formation RGPD.

Cybersécurité

Les Systèmes d'Information (SI) contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives aux informations commerciales des clients, à la stratégie de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel. Ils doivent donc être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent.

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G), différents moyens de sécurité pour protéger les utilisateurs finaux, garantir la sécurité des informations et des transactions sont mis en œuvre :

- Une authentification renforcée pour sécuriser l'accès aux comptes en ligne ;
- Le chiffrement des données sensibles, comme les informations personnelles et bancaires ;
- La surveillance des transactions avec la mise en place de systèmes de détection des fraudes ;
- La sécurité des applications avec des protocoles de sécurité robustes pour protéger les utilisateurs contre les cybermenaces ;
La formation et de la sensibilisation pour les utilisateurs ;
- Les mises à jour régulières pour corriger les vulnérabilités des systèmes et des applications ;
- Les contrôles d'accès pour minimiser les risques d'accès non autorisé ;
- L'assistance et le support avec la mise à disposition de différents de canaux de communication et de services d'assistance, pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d'identité ou la fraude.

07

Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

- 1. Culture d'entreprise et conduite des affaires
- 2. Encadrer nos activités pour le client et la société

VII. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

1.1 Promouvoir une culture éthique

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes décline le Code de conduite et d'éthique¹⁵ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur douze principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.

Avec ce code de conduite et d'éthique et son règlement intérieur, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes prend l'engagement de nouer des relations de confiance durables avec les clients, les partenaires et les fournisseurs, et d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses métiers.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ces derniers bénéficient d'un parcours d'intégration dédié comprenant une formation spécifique en présentiel relative à la conduite et l'éthique. Ainsi, au 31 décembre 2024, 99.36 % des collaborateurs ont suivi la formation en e-learning.

1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes décline la politique relative au "Dispositif lanceur d'alertes". Elle est applicable dans toutes les entités du Groupe BPCE et précise :

- Les personnes qui peuvent lancer une alerte : en particulier, collaborateurs internes, externes et occasionnels, titulaires de droits de vote au sein de l'assemblée générale de l'entité, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, cocontractants de l'entité, sous-traitants, clients ;
- Le type d'alerte qui peut être faite, le processus opérationnel de signalement et de traitement de l'alerte, afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des informations recueillies, mais aussi de protéger les personnes éligibles au dispositif de protection contre toute mesure de représailles ou menaces ;
- Les catégories de personnes qui font l'objet d'une protection : le lanceur d'alerte, les facilitateurs, les personnes en lien avec le lanceur d'alerte et les entités juridiques contrôlées par un lanceur d'alerte dans lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est lié dans un contexte professionnel ;
- Les différentes formes de représailles dont est protégé le lanceur d'alerte (Suspension, mise à pied, licenciement ou mesures équivalentes ; Coercition, intimidation, harcèlement ou ostracisme ; Orientation abusive vers un traitement psychiatrique ou médical...).

L'alerte professionnelle doit porter sur des conduites ou des situations susceptibles de constituer un manquement aux règles applicables au Groupe BPCE. Elle peut aussi porter sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

¹⁵ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

Une alerte peut être faite par tout canal défini par l'entité pour autant que l'anonymat de l'auteur du signalement et la confidentialité soient parfaitement garantis. Le principal canal de transmission de l'alerte pour tous les établissements participant à ce dispositif est la plateforme groupe Whispli, à laquelle tous les collaborateurs et prestataires ont un accès direct via un lien URL¹⁶. Une alerte peut aussi être faite directement auprès de sa hiérarchie ou via une adresse générique dédiée.

La procédure déclinée par une entité est diffusée par l'entité concernée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions permettant de la rendre accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats constitue une publicité suffisante.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée. Ainsi, au 31 décembre 2024, 97.25% des collaborateurs ont suivi la formation.

2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles et procédures contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour régulièrement par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Le résultat de la cartographie des risques, y compris les plans d'action le cas échéant, est présenté pour validation aux organes de direction de chaque entité du groupe ;
- Des plans d'action sont formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'ils restent trop élevés après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises. Dans le cadre du sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, des règles de vigilance spécifiques ont été adoptées afin de sécuriser l'attribution des hospitalités aux clients et autres tiers ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption. Au 31 décembre 2024, 99.15 % des collaborateurs ont suivi la formation ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une procédure d'évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères (catégorie d'achat, critère géographique, informations négatives sur le fournisseur...). Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires (dont les apporteurs d'affaires) et les clients sont encadrés : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; des comités d'agrément sont prévus, la prise en compte du risque de corruption dans l'octroi de crédit aux clients corporate est en cours ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe ;
- Les alertes issues du dispositif d'alerte professionnelle portant sur des faits de corruption font l'objet d'un reporting groupe anonymisé et annuel.

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures du Groupe BPCE qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE¹⁷ ont vocation à être déclinées par chaque établissement et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

¹⁶ <https://bpce.whispli.com/speakup%20?locale=fr>

¹⁷ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes reprend dans son règlement intérieur les principes généraux relevant de fait de corruption. Ils sont déclinés dans la charte de conduite anticorruption de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et leur mise en application est précisée dans une procédure cadre.

2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, d'une part et assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier, d'autre part.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : chaque établissement analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Cette analyse est formalisée dans la classification des risques des établissements, qui intègre, notamment la problématique des pays « à risque ». Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, etc. afin que les établissements soient en mesure de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement). La connaissance de la clientèle intègre, en particulier, la détection des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et l'identification des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client. Les établissements mobilisent la vigilance de leurs collaborateurs, ainsi que de moyens, largement automatisés, de détection des opérations inhabituelles ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examen renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés "Déclarations de soupçons" à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés.

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation, avec une périodicité au moins biannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2024, 95.01% des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment.

2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le Groupe BPCE se conforme à toutes les formes de sanctions financières applicables, qui peuvent cibler un pays ou un territoire, une organisation, un individu, une personne morale, un navire, un avion, certains biens ou services, ou certaines activités, qu'il s'agisse de gels d'avoir et des ressources économiques, d'embargo total, de restrictions ou d'embargos spécifiques sur des types de transactions particuliers¹⁸ ou sur l'exportation ou l'importation de certains biens, services ou technologies¹⁹.

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

¹⁸ Par exemple le financement à long terme ou lorsque ces opérations sont réalisées par des personnes physiques ou morales sanctionnées.

¹⁹ Par exemple les biens militaires ou vers ou en provenance de pays ou territoires sanctionnés.

08 Vie coopérative

- 1. Animation de la vie coopérative
- 2. Animation du sociétariat

VIII. Vie coopérative

1. Animation de la vie coopérative

La Caisse d'Épargne Rhône Alpes partage les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale et s'engage à les faire vivre au quotidien.

Principe coopératif	Indicateur		2024	2023
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	Tout client peut devenir sociétaire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes	Nombre de sociétaires	444 947	450 013
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	- 2	- 0.94
		Sociétaires parmi les clients (en %)	31.1	32.5
		NPS (Net promoter score) des clients sociétaires	27	18
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires votent lors des assemblées générales des sociétés locales d'épargne (SLE) selon le principe "une personne, une voix"	Taux de vote aux AG des SLE (en %)	9,45	0,49
		Nombre d'administrateurs de SLE	148	149
		Taux de femmes membres de SLE (en %)	34	34
		Nombre de membres au Conseil d'orientation et de surveillance	19	19
		Taux de femmes membres du Conseil d'orientation et de surveillance (en %)	41	41
		Nombre de censeurs	5	5
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'orientation et de surveillance	95	94
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Valeur de la part sociale (en euros)	20	20
		Taux de rémunération de la part sociale (en %)	2,75	2,75
		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	3564	3129
4. Autonomie et indépendance	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. 100 % du capital de la Caisse d'Épargne est détenu par les SLE.			
5. Éducation, formation et information	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes propose à ses sociétaires et administrateurs différents canaux d'information. Elle met en œuvre un programme de formation ambitieux portant à la fois sur l'identité de la Caisse d'Épargne et l'acquisition d'un socle de culture bancaire.	Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	00h18	00h20
		Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	26	12
6. Coopération entre les coopératives	Les Caisses d'Épargne sont représentées dans différentes instances ou organisations de la coopération. A niveau national et international : Alliance Coopérative Internationale, Conseil supérieur de la coopération, Conseil supérieur de l'ESS, Coop FR. Au niveau régional : Chambre Régionale d'Économie Sociale et Solidaire.			
7. Engagement envers la communauté	La Caisse d'Épargne Rhône Alpes mène une politique d'engagement soutenue sur son territoire. Cf. chapitre 6 - Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire.			

2. Animation du sociétariat

Le sociétariat de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est composé de 444 947 sociétaires (personnes physiques) en 2024, dont une grande majorité de particuliers. La représentation des sociétaires s'organise à partir de 10 sociétés locales d'épargne (SLE). Elles constituent un échelon intermédiaire permettant de renforcer l'ancrage local, la proximité et l'expression des sociétaires.

L'animation du sociétariat permet de renforcer le lien entre l'institution et ses sociétaires, parties prenantes essentielles à la vie de la banque. Les assemblées générales de sociétés locales d'épargne annuelles constituent un moment clé de cette

animation. A cette occasion, chaque sociétaire vote selon le principe « une personne, une voix ». Ce cadre démocratique permet de valoriser la voix des sociétaires et de les impliquer dans la prise de décision. C'est également le moment de les informer sur les actualités de la Caisse d'Épargne et notamment sur les actions liées à la transition sociale et environnementale.

Le club des sociétaires joue également un rôle important. Il propose aux sociétaires un accès à des offres commerciales négociées, à des informations privilégiées ainsi qu'à une newsletter et des web conférences. Les sociétaires trouvent ainsi au même endroit toutes les informations sur le sociétariat, sur l'engagement territoriale de la Caisse d'Épargne ainsi que sur les différentes offres proposées.

Les Caisses d'Épargne et leur Fédération ont pour ambition d'augmenter le nombre de leurs sociétaires et de dynamiser l'animation de leur modèle coopératif. Pour réaliser cette ambition, la Caisse d'Épargne Rhône Alpes s'est fixé l'objectif de dépasser le taux de 80% de collaborateurs sociétaires". Le résultat est 79,04% pour l'année 2024.

En plus des actions dédiées aux sociétaires, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a mis en place des actions afin d'accompagner au mieux les collaborateurs :

- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives lors du parcours des nouveaux entrants (PNE) : intervention à chaque session pour évoquer le modèle coopératif, sensibiliser à la transition environnementale et à la finance durable, présenter la gouvernance et le fonctionnement comptable des SLE, apporter des informations sur l'histoire et les valeurs du modèle de la CERA

- Module dédié au modèle et aux valeurs coopératives à chaque session de l'école des managers : intervention sur le modèle (acculturation sur l'histoire et les valeurs de la CERA, sensibilisation à la transition environnementale et à la finance durable, apprendre à « pitcher » pour présenter le modèle aux collaborateurs des agences et aux clients, informations sur le rôle de l'administrateur...)

L'année 2024 a en outre été marquée par les actions suivantes :

- Déploiement d'actions du projet d'entreprise initié en 2023 et servant à la promotion et au fonctionnement du modèle coopératif spécifique de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en interne auprès des collaborateurs, et en externe auprès des administrateurs et des sociétaires. Parmi les réalisations, on peut citer :

- ✓ Communication institutionnelle en interne publiée sous forme d'article ou d'envoi mail au réseau commercial : « Pourquoi être collaborateur client sociétaire de la CERA ? » ; « En route vers les AG ! Un temps fort de la vie coopérative ! » ; « Retour sur les Assemblées Générales 2024 ! ».
- ✓ Newsletter Territoires : valorise nos soutiens et financements locaux, envoyée exclusivement aux sociétaires deux fois par an (ciblage départemental).
- ✓ Campagne d'abondement PEE sous condition de souscription de Parts Sociales.
- ✓ Modernisation du dispositif d'accueil des Nouveaux Sociétaires (mailing et livret Nouveaux Sociétaires).
- ✓ Création d'un module intitulé « chiche on s'installe » par l'association Finances & Pédagogie pour les soirées privilèges (thématique de l'installation d'un jeune couple)
- ✓ Mise en place du vote à distance pour les AG de SLE.
- ✓ Continuité des animations en fin d'AG pour moderniser le format.
- ✓ Evolution du parcours d'accueil des nouveaux administrateurs : entretien téléphonique de bienvenue, présentation du rôle, des missions, et des outils pour exercer les fonctions d'administrateur à la CERA, mise en place d'un tutorat avec un administrateur expérimenté sur la SLE

- Animations sur les territoires : cafés sociétaires, participations de l'équipe animation du sociétariat de la banque et d'administrateurs à des briefs et réunions dans les agences et les groupes, remises de dons groupés en présence du réseau commercial, d'administrateurs et d'associations aidées

- Poursuite du déploiement de totems sociétaires dans les agences servant d'appui aux salariés pour évoquer le modèle coopératif

- Organisation d'une Convention Administrateurs le 8 juin 2024

09 Note méthodologique

IX. Note méthodologique

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2024, le périmètre de reporting extra-financier concerne la Caisse d'épargne Rhône Alpes (code SIREN : 384 006 029) excepté la Banque du Léman, filiale à 100% de la Caisse d'épargne Rhône Alpes. Cette banque créée par la Caisse d'épargne Rhône Alpes et basée à Genève est immatriculée en Suisse. L'activité de la Banque du Léman étant marginale au regard du reste des activités, il a été décidé de ne pas l'intégrer dans le périmètre du reporting extra-financier. A titre comparatif, le résultat de 2024 de la Banque du Léman correspond à un équivalent de 3.8 M€, soit 3.5 M CHF, contre un résultat de 155 M€ pour la Caisse d'épargne Rhône Alpes (Normes Françaises).

Néanmoins, en 2024, la Caisse d'épargne Rhône Alpes a commencé à collecter des données de la Banque du Léman (exercice « à blanc ») en vue de la mise en place d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre à partir de l'exercice 2025 (début 2026). Par ailleurs, en 2024, une partie de l'équipe dirigeante de la Banque du Léman a été sensibilisée aux exigences et enjeux du reporting extra-financier.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024

Disponibilité

Le rapport d'impact volontaire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes est disponible sur son site interne à l'adresse suivante : <https://www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes/votre-banque/reglementation/documents-et-informations/>

PRECISIONS SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS

Empreinte Propre

Le calcul des émissions de CO2e liées aux activités propres de (« Vie de bureau ») inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité
- Scope 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

Libellé	Unité	Définition
Nombre de clients	Nombre	Nombre total de clients (toutes clientèles y compris les non-bancarisés Caisse d'Épargne)
Nombre de clients sociétaires	Nombre	Nombre de clients détenant des parts sociales de l'établissement
Nombre de collaborateurs	Nombre	Total effectif ETP mensuel moyen CDI + CDD (hors alternance et stagiaire, vacances)
Montant d'encours de financement à l'économie	Montant (€)	
Montant d'encours de fonds ISR et solidaires	Montant (€)	Montant des encours ISR (assurance vie, CTO, PEA)
Part des achats réalisés avec des fournisseurs locaux	Pourcentage (%)	% du montant total dépensé avec les fournisseurs de l'entité qui ont leur adresse de facturation dans le territoire banque de l'entité concernée
Nombre de visiteurs uniques sur le module Conseils et Solutions durables	Nombre	Cumul (depuis le lancement) du nombre de visiteurs uniques qui consultent l'espace "Conseils et solutions durables" sur l'application mobile
Montant de financements accordés pour les travaux de rénovation énergétique	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés aux clients particuliers pour des travaux de rénovation énergétique (dont Eco PTZ et Eco PTZ)
Pourcentage de clients corporate (ETI) actifs avec un dialogue ESG	Pourcentage (%)	Pourcentage des clients corporate actifs (au sens commercial) ayant bénéficié d'un dialogue ESG. Un dialogue présent sur un tiers est comptabilisé dès qu'il est saisi sur un tiers (code_banque/SIREN) alors l'encours de ce tiers est couvert
Montant des financements de la transition et de la décarbonation pour les entreprises	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés sur le périmètre des prêts BTB suivants : Prêts Green, Prêts Impact, CBM Roulant et LOA/LDD Green
Nombre de projets de microcrédits financés	Nombre	Nombre annuel de projets financés en micro-crédits professionnels
Montant de financements accordés à l'économie sociale et solidaire	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché ESS
Montant de financements accordés au logement social		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Logement Social
Montant de financements accordés au secteur public		Montant des productions annuelles de financements de Prêts MLT sur le marché Secteur Public
Index égalité professionnelle	Index (note sur 100)	Mesure des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
Pourcentage d'emploi de personnes en situation d'handicap	Pourcentage (%)	Pourcentage de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) au 31 décembre de l'année considérée
Mixité au sein du conseil d'administration ou conseil d'orientation et de surveillance (représentée par un ratio femmes/hommes moyen)	Ratio	Ratio femme / homme au sein du conseil d'administration ou du conseil d'orientation et de surveillance
Collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9	Encours, Collecte brute et Collecte Nette (€)	Encours et collecte des Fonds d'investissement dont l'objectif d'investissement durable contribue à un objectif environnemental, social ou de gouvernance, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, sont inclus l'OPC MLT, l'OPC Monétaire ainsi que les fonds ISR
Montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables	Montant (€)	Production (M€), nouvelles transactions et refinancements signés dans l'année : Somme de la part finale conservée par l'établissement dans ses livres : - Financement d'un actif de production d'énergie à partir d'une source d'énergie renouvelable - Financement de projet (financement d'une société ad hoc portant l'actif de production d'énergie) - Financement d'entreprise (si l'objet du financement concerne un actif de production d'énergie renouvelable et est identifiable comme tel dans les SI)
Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	Pourcentage (%)	Sont à considérer comme des « conventions collectives », les conventions collectives, les accords d'entreprises ou toute autre forme d'accord négocié entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs syndicats ou, en leur absence, les représentants du personnel élus conformément aux lois et règlements nationaux
Pourcentage de femmes représentées au sein de l'encadrement supérieur	Pourcentage (%)	Par encadrement supérieur, il faut comprendre les salariés : • à qui des responsabilités sont confiées, dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps ; • qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome ; • qui perçoivent une rémunération
Nombre de salariés en effectifs ventilés par type de contrats	Nombre (salariés)	Nombre de salariés par type de contrats : Les collaborateurs internes permanents (CDI) Les collaborateurs internes temporaires (CDD) Les collaborateurs alternants
Nombre d'employés ayant quitté l'entreprise (sur l'année)	Nombre (employés)	Rapport du nombre de sorties CDI sur la période de référence sur les effectifs CDI au 31/12 de l'année de référence A-1
Pourcentage de rotation du personnel (% turnover)	Pourcentage (%)	Rapport entre la somme du nombre d'entrées CDI et du nombre de sorties CDI sur l'année N divisée par 2, et l'effectif CDI au 31/12/N

Pourcentage de rotation du personnel (% turnover)	Pourcentage (%)	Rapport entre la somme du nombre d'entrées CDI et du nombre de sorties CDI sur l'année N divisée par 2, et l'effectif CDI au 31/12/N
Taux de gravité des accidents de travail	Pourcentage (%)	(a) Nombre de journées perdues au titre des accidents du travail et de trajet, exprimé en jours calendaires. Note : ce nombre de jours perdus au titre des accidents du travail et de trajet, reconnus par la Sécurité Sociale et survenus dans l'année diffère du nombre de jours d'absence « accidents du travail » (b) Nombre total d'heures annuelles travaillées de l'entreprise : ETP mensuel moyen total (indicateur 1.1.4.1) x 1 820 heures travaillées (151,67 x 12) Le taux de gravité se calcule automatiquement d'après les deux informations ci-dessus, selon la formule : Nombre de journées perdues (a) x 1 000 Nombres d'heures travaillées (b)
Pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux sur l'année	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de collaborateurs ayant pris un congé familial sur le nombre total de collaborateurs éligibles
Montants des financements accordés aux TPE / PME	Montant (€)	Montant des financements annuels accordés aux : TPE : CA < 1,5M€ PME : 1,5M€ < CA < 50M€
Montants des encours de crédit sur les TPE / PME	Montant (€)	
Paiements alignés avec les délais de paiement standards (en %)	Pourcentage (%)	Le délai de paiements standards correspond à 60 jours maximum à compter de la date d'émission de la facture
Pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif	Pourcentage (%)	Le Net Promoter Score est le premier indicateur utilisé pour évaluer la fidélisation et la satisfaction d'un client vis-à-vis d'une entreprise. Il est calculé en posant aux clients une question "Sur une échelle de 1 à 10, Dans quelle mesure recommanderiez-vous la BP/CE ?" Les participants donnent une note comprise entre 1 et 10 qui permet de les classer dans l'un des 3 groupes suivants : détracteurs (note entre 0 et 6), passifs (note entre 7 et 8), promoteurs (note entre 9 et 10) Le NPS est la différence entre les Promoteurs et les détracteurs
Pourcentage de clients détectés fragiles	Pourcentage (%)	Nombre de clients détectés comme fragiles par rapport au nombre de clients particuliers de 16 ans ou plus titulaires d'un compte